

**Contribution du pS-Eau
aux assises de la Coopération
et de la Solidarité Internationale**

Pierre Marie Grondin
Secrétaire Exécutif du pS-Eau

15 septembre 1997

Library
IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +33 1 40 05 61 11
Fax: +33 1 40 05 61 23

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
I. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PS-EAU	4
Historique	4
Présentation succincte des activités	4
Programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centres en Afrique »	5
Sous-programme « Bassin du fleuve Sénégal - BfS » (Mali, Mauritanie, Sénégal)	6
Evolutions	7
Mise en relation : concertation, communication, représentation :	7
Actions thématiques :	8
Les projets :	9
II. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 1997	10
Quelles sont les attentes de chacun des types d'acteurs (professionnels de l'eau, OSI, collectivités locales, pouvoirs publics) qui participent au pS-Eau ?	10
Comment travailler avec des acteurs de type ingénieurs et techniciens (DDASS, collectivités...), responsables de relations internationales dans les collectivités territoriales, organismes internationaux... ?	12
Est-il intéressant de multiplier les programmes de recherche-action rassemblant les divers types d'acteurs partenaires du pS-Eau (du même type que le programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres ») ?	12
Le pS-Eau doit-il développer des actions de sensibilisation à la solidarité internationale ?	13
Faut-il doter le pS-Eau d'une personnalité morale autonome ?	13
III. RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE	14
Les acteurs et leurs opérations	14
Qui a répondu ?	14
A quelles questions ont-ils répondu le plus fréquemment ?	15
Où interviennent-ils ?	17
Dans quels pays en Afrique de l'ouest ?	17
Dans quels domaines sont-ils impliqués ?	18
Nature et mode d'intervention ?	20
Les membres du programme, perception de leurs actions	21
De la réciprocité dans les échanges	21
En quoi vos actions s'inscrivent-elles dans des questions liées à l'immigration ?	22
Menez-vous des actions de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau ?	22
Pour vous, la coopération est :	23
Selon vous, quelles priorités devraient avoir les institutions en matière de coopération ?	24
Le programme et ses partenaires	25
Comment êtes-vous entrés en contact avec le programme ?	25
Quelle est votre perception du programme ?	26
Que pensez-vous des divers outils élaborés par le programme ?	27
Votre avis sur les séminaires et rencontres organisés par le pS-Eau	30
Que pensez-vous des formations organisées par le pS-Eau ?	31
Le pS-Eau intervient dans des séminaires ou réunions organisés par d'autres	31
A quelles fonctions du pS-Eau avez-vous eu recours ?	32
Quel rôle souhaitez-vous que le pS-Eau joue ?	34
Mise en place d'un fonds de solidarité	35
IV. LES ACQUIS ET LES APPORTS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME	37
V. LES DIFFICULTÉS ET LES ENSEIGNEMENTS	39
ANNEXES	43

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 10
Fax: +31 70 35 896 54
BARCODE: i 8035
LO:

202.3 97CO

Préambule

La préparation des assises de la coopération et de la solidarité internationale est pour nous, membres du pS-Eau, l'occasion de faire le point sur les actions menées par le programme, et d'envisager de manière prospective l'avenir de cet outil au service de la coopération dans le domaine de l'eau.

Les Osi, les collectivités, les pouvoirs publics, se sont mobilisés pour que se réalise cette étape de réflexion axée sur les thèmes de : la sensibilisation de l'opinion publique ; le lien entre actions au nord et au sud ; les questions d'immigration et le débat sur la politique française de coopération. A cette réflexion, nous souhaitons associer les professionnels de l'eau et les chercheurs qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'effort de concertation que mène le pS-Eau depuis 1984.

Les orientations futures du pS-Eau doivent répondre aux attentes de nos partenaires du Sud et du Nord. La clarté du dispositif et la large mise à disposition des outils élaborés par le programme sont d'ores et déjà nos objectifs immédiats.

Cette contribution en est le premier pas...

I. Historique et présentation succincte du pS-Eau

Historique

Le pS-Eau est né en 1984 d'une volonté des ministres européens de l'environnement d'accroître la coopération européenne dans le domaine de l'eau dans le courant de la décennie internationale de l'eau et de l'assainissement (DIEPA).

Présidé par Madame Bouchardeau, le Conseil des ministres de l'Environnement adopte le 28 juin 1984 une résolution européenne pour appuyer les initiatives de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

En France, les lois de 1982 ont donné de nouveaux droits et de nouveaux devoirs aux collectivités locales avec l'intégration des actions de coopération dans leurs activités.

Pendant 4 ans, ce programme a gardé sa vocation européenne avec des secrétariats par pays et un secrétariat européen à Strasbourg hébergé par le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe).

Rapidement, le secrétariat français, lui aussi créé en 1984 dans le cadre d'une concertation au sein de la Commission Coopération Développement, est resté le seul actif.

Pour quelles raisons ? Plusieurs explications ont été avancées. La première viendrait de la diversité de la manière de gérer l'eau dans les pays d'Europe. En Allemagne, le pouvoir des *Landers* a rendu difficile la constitution d'une instance nationale. En Angleterre, la toute puissance de *Water Aid* et la présence de gros opérateurs comme *OXFAM* se sont aussi révélées des facteurs limitants.

La seconde tiendrait au caractère thématique et à l'absence de statuts du programme, peu adaptés aux découpages de compétences de la Commission Européenne.

La troisième souligne que l'idée étant française, elle n'a jamais été reprise en l'état par les autres partenaires européens.

Enfin, le CCRE n'a jamais investi réellement dans ce programme.

Dès la première année, 191 communes françaises participent au programme et une bourse de projets est créée en 1985.

En 1988, l'idée de lancer des sous-programmes thématiques et géographiques pour favoriser la concertation entre les acteurs est adoptée.

Présentation succincte des activités

Le **Programme Solidarité Eau** (pS-Eau) facilite les initiatives locales de coopération internationale. Il rassemble, au sein de son comité de promotion, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des associations de solidarité internationale et des organismes professionnels de l'eau.

En provoquant des collaborations et des échanges, le pS-Eau permet de passer de la « bonne idée » ou de l'envie d'agir à un projet cohérent de coopération.

La diversité des initiatives de coopération internationale est une richesse que seule une large concertation peut mettre en valeur. Le pS-Eau a ainsi constitué deux sous-programmes pour mieux articuler les différentes initiatives locales : l'un thématique sur « l'eau potable et l'assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres en Afrique », et l'autre géographique sur la région du « bassin du fleuve Sénégal (BfS) ».

Outre l'Afrique, le pS-Eau intervient en Amérique latine et plus particulièrement dans le Nordeste du Brésil ainsi que dans les pays du sud méditerranéen.

Le pS-Eau crée et anime des groupes de travail qui réalisent des bilans techniques et méthodologiques des expériences passées et en cours. Il diffuse des documents d'information et de conseils techniques réalisés par des spécialistes ou des groupes de travail.

Comité de pilotage : Ministère des Affaires étrangères, Secrétariat d'Etat à la coopération, Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire, Cités Unies France, Assemblée permanente des Conseils Généraux, CCRE, Agences de l'eau, SEDIF, CFSI, CRID, CLOSI, CCFD, GRET, Peuples Solidaires, ISF, AFVP, Survie, Aquassistance, OIE...

Programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centres en Afrique »

L'objectif de ce programme thématique est de permettre la mobilisation d'acteurs non gouvernementaux et de chercheurs sur cette thématique, et doit déboucher sur l'élaboration d'une méthodologie d'intervention adaptée aux spécificités des milieux semi-urbains.

Les grands axes de ce programme sont actuellement :

- Axe 1 : Analyse des paramètres économiques de la distribution d'eau pour les populations urbaines à faibles revenus
- Axe 2 : Modes de gestion partagée pour le service en eau potable et participation des habitants
- Axe 3 : Impact des conditions d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur la santé publique
- Axe 4 : Questions institutionnelles et relationnelles.

Le programme comprend deux composantes :

- Une composante « actions pilotes » qui permet de tester des hypothèses non encore validées sur le terrain ;
- Une composante « recherche » qui permet de nouvelles investigations sur la thématique.

Comité de pilotage : Secrétariat d'Etat à la coopération, Ministère de l'Équipement, Caisse française de développement, Action Mopti/ville de Maurepas, SAN d'Evry, Comité de jumelage Angoulême-Ségou, AFVP, EAST, GRET, ISF, CERGRENE, BURGEAP, Hydro-Conseil.

Comité scientifique : Secrétariat d'État à la coopération, Ministère de l'équipement, Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire, Caisse française de développement, Académie de l'Eau, Agence de l'Eau Seine-Normandie, ANTEA/BRGM, CEMAGREF, ENGEES, ISTD, OMS, ORSTOM, CNAM.

Sous-programme « Bassin du fleuve Sénégal - BfS » (Mali, Mauritanie, Sénégal)

L'objectif du sous-programme est de favoriser la mise en relation des acteurs et des compétences afin d'améliorer la cohérence des interventions sur la région du bassin du fleuve Sénégal. Il assure quatre fonctions :

- offrir un service d'appui-conseil méthodologique et technique aux porteurs de projets
- organiser le suivi d'études et encourager des travaux de capitalisation
- développer des actions et outils d'information
- offrir un lieu d'échange et de concertation.

Comité de pilotage : Secrétariat d'État à la coopération, Ministère de l'emploi et de la solidarité, Cités Unies France, Assemblée permanente des Conseils Généraux, UNADEL, GRDR, CIMADE, CCFD, ADOS, ISF, Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal.

Contacts :

- pS-Eau général

Président : Stéphane Hessel

Secrétaire exécutif : Pierre Marie Grondin

s/c GRET, 211-213 rue La Fayette, 75010 Paris

Tél. : (33) 01 40 05 61 23, fax : (33) 01 40 05 61 10 ou 11

E.mail : pseau@globenet.org

- Programme thématique « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centres en Afrique »

Secrétaire : Christophe Le Jallé

s/c GRET, 211-213 rue La Fayette, 75010 Paris

Tél. : (33) 01 40 05 61 58, fax : (33) 01 40 05 61 10 ou 11

- Programme géographique/Bassin fleuve Sénégal (BfS)

Secrétaire : Didier Allély

s/c GRDR, 20 rue Voltaire, 93100 Montreuil sous Bois

Tél. : (33) 01 48 57 75 80, fax : (33) 01 48 57 59 75

Evolutions

En 1993, un audit du programme réalisé par le bureau Pégase à la demande du Ministère de la coopération fait le point sur les activités principales du programme et les améliorations qu'il était souhaitable d'apporter.

En partant de ces constats, nous allons signaler les évolutions principales du programme.

Trois grandes fonctions avaient été définies : **mise en relation, actions thématiques et projets.**

Mise en relation : concertation, communication, représentation :

La **concertation** est la fonction principale demandée au programme. L'audit a révélé que le programme remplissait sa mission mais que la collaboration entre structures n'était pas définitivement acquise, et que les attentes des partenaires n'étaient pas suffisamment exprimées. La rédaction d'une charte a été avancée comme solution. Cette charte fut élaborée en 1992 et diffusée aux partenaires (cf. annexe 1). Après quatre ans, force est de constater que **la réalisation d'une charte**, qui est une bonne chose en soit, **ne résout pas le problème de la collaboration pérenne.**

L'orientation prise par le pS-Eau est plutôt de **favoriser la contractualisation entre les partenaires, sur des objectifs précis** et présentant de réels enjeux pour eux plutôt qu'adhérer à un texte général.

La collaboration avec des collectifs comme Cités Unies France a nécessité la réalisation d'un texte particulier précisant les modes opératoires et les champs de compétence respectifs (cf. annexe 2). Chaque partenaire a ses propres attentes.

Le travail en sous-programme facilite par contre **cette concertation** ou en tous cas lui donne un sens. Des thèmes communs ou des zones communes d'intervention donnent le fond nécessaire à de réelles concertations.

Les membres du sous-programme Bassin fleuve Sénégal en sont par exemple satisfaits, les débats portent sur des thèmes précis et des actions qui intéressent directement chaque membre.

L'approche en réseau est une réussite ; lors de l'audit, il apparaissait que les collectivités avaient du mal à considérer les associations comme des partenaires professionnels intéressants à mobiliser sur leurs opérations. Ce n'est plus vrai actuellement. **De nombreux programmes associent maintenant sur le terrain collectivités, Ong, professionnels de l'eau.**

La **communication** est une activité essentielle du programme. D'après l'audit, bulletins, cahiers techniques et fichiers de compétences étaient des outils pertinents. Le pS-Eau manquait cependant de messages simples produits en son nom et relayés par les membres du comité de promotion.

Depuis cette époque, le pS-Eau a restructuré et modernisé sa base de données, édité une plaquette qui sera de nouveau remise en chantier cette année, publié 4 nouveaux cahiers techniques et 4 ouvrages sur des thèmes spécifiques. Il commence aussi à travailler sur les radios en particulier au Maghreb. Lentement mais sûrement, les membres du comité de promotion font de plus en plus référence au programme sur les thèmes spécifiques qui les intéressent.

C'est par la légitimité sur les thèmes et les zones géographiques que le programme sera reconnu (du bas vers le haut) et non par la reconnaissance institutionnelle si bonne soit-elle. De même, **l'image européenne du pS-Eau est notée comme bénéfique.** Elle le serait plus encore s'il y avait eu à l'époque de l'audit une réalité d'actions communes derrière cette

image avec nos partenaires européens. Une **stratégie d'actions ciblées présentée au nom du pS-Eau** à la communauté européenne et fédérant membres du pS-Eau et partenaires européens est en cours.

Une politique insuffisamment volontariste en matière d'éducation au développement avait été relevée. Le pS-Eau a depuis participé à la campagne « Demain le monde... l'eau » orchestrée par le CFSI et intervient auprès des collectivités à leur demande.

Des réactions des membres du pS-Eau sur ce point sont analysées ci-après. Nous pouvons d'ores et déjà signaler de fortes divergences d'opinion sur ce sujet entre les membres, bien que la notion de sensibilisation et d'interpellation soit omniprésente dans les commentaires recueillis lors de la réunion extraordinaire et lors du dépouillement des questionnaires.

La fonction de **représentation** est à manier avec précaution. Sur le thème de l'eau *stricto sensu*, le pS-Eau est le porte-parole de ses membres, et à ce titre il a pu organiser des réunions et/ou y participer. Mise à part la réunion de Sophia Antipolis sur l'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés, où le pS-Eau a été un relais indispensable au lien avec les Ong et les collectivités, lors de nombreuses manifestations le programme apparaît en arrière plan. Contrairement aux recommandations du rapport d'audit, cette position de soutien semble convenir aux collectifs membres du pS-Eau.

L'année 1998 va être l'occasion de vérifier cette hypothèse, le pS-Eau devant être mandaté par les pouvoirs publics français pour mobiliser la société civile sur l'amélioration de la fourniture en eau potable dans les pays en voie de développement, et plus généralement pour participer à une meilleure gestion de la ressource.

Actions thématiques :

La mise en œuvre de sous-programmes était en 1993 soulignée comme une réussite.

Dès 1988, dix sous-programmes avaient été définis, ce qui était très ambitieux.

Parmi ces sous-programmes, deux ont été soutenus financièrement et ont bénéficié d'une large adhésion des acteurs de la coopération :

- le sous-programme « Bassin fleuve Sénégal »
- le sous-programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres en Afrique ».

Trois autres sous-programmes sont en cours de montage ou d'exécution, l'un concerne l'eau dans le Nordeste du Brésil, le second porte sur la création et le soutien d'un réseau Maghreb/Machreck sur l'eau, enfin le programme « développement local-migration », initialement centré sur la zone du fleuve Sénégal, devrait s'étendre.

Si les dix projets de sous-programmes correspondaient à de réels enjeux, le pS-Eau n'est arrivé à mobiliser largement les acteurs que sur les cinq champs précités et de manière progressive. Ce sont ces activités qui permettront au pS-Eau d'avoir une dimension européenne. Déjà les coopérations allemande, néerlandaise et anglaise s'intéressent aux actions menées sur ces champs par les partenaires français et souhaitent y participer.

Les projets :

La bourse de projets a vécu jusqu'en 1992 et s'est arrêtée.

Cette bourse ne répondait pas aux souhaits des partenaires, tant du côté des ministères que de celui des Ong et des Collectivités.

Les uns ne souhaitaient pas que le pS-Eau ait ce droit de regard sur toute opération concernant l'eau, les autres ne trouvaient guère d'intérêt à une procédure assez pesante qui ne garantissait pas nécessairement d'accès à des crédits.

Cela d'autre part empiétait sur la légitime liberté dont doivent jouir les coopérations non gouvernementale et décentralisée. D'autres systèmes d'examens des dossiers pour cofinancements sont mis en œuvre et assument cette fonction.

Cet arrêt du dispositif lève l'ambiguïté de la perception du pS-Eau comme un bailleur de fonds.

L'ensemble des acteurs concernés souhaite que le pS-Eau soit un facilitateur et non pas un bailleur. Même si à une époque cela a été envisagé (1988), il n'a jamais eu ni les moyens ni la volonté de le devenir.

Le pS-Eau d'autre part ne réalise pas de projets. A la question traditionnelle : « Combien de projets menez-vous et avec quels partenaires ? », il est bien difficile de répondre. En effet, la conception même du programme implique de ne pas se mettre en concurrence avec les membres mais de faire connaître les compétences de chacun et de faciliter les collaborations.

La seule occasion où le pS-Eau peut apparaître comme un acteur à part entière et en son nom est lorsqu'il exerce sa fonction d'animation et de mobilisation qui peut temporairement concerner une action pilote.

II. Compte rendu de la réunion extraordinaire du 28 avril 1997

Cette réunion a permis de mobiliser une cinquantaine de personnes (cf. annexe 4) régulièrement actives au sein ou aux côtés du programme Solidarité Eau.

Parmi les thèmes qui avaient été proposés pour le débat, les participants ont choisi d'axer leurs réflexions sur les cinq questions suivantes :

Quelles sont les attentes de chacun des types d'acteurs (professionnels de l'eau, OSI, collectivités locales, pouvoirs publics) qui participent au pS-Eau ?

La plus évidente est l'attente de **clarification** des services offerts par le pS-Eau à ses membres. Par souci de mise en évidence des souhaits et des priorités de chaque collège, nous avons séparé les avis et remarques faites par chacun des groupes représenté au sein du comité de pilotage.

Du côté collectivités, l'accent a été mis sur le besoin de soutien technique (ingénierie et animation dans les domaines de l'hydraulique souterraine et des aménagements de surface) et institutionnel.

Sur le plan **technique**, une demande de recension des opérateurs ainsi que la fourniture de références à partir d'expériences déjà réalisées (techniques de pompage par exemple) ont été exprimées. La sollicitation est forte sur la question des mini AEP, mais les compétences locales pour la maintenance et la gestion font encore souvent défaut.

Il est apparu important de lier les interventions des collectivités avec celles de professionnels, la Lyonnaise des Eaux par exemple pourrait donner des avis techniques à l'image de ce que fait la CGE avec le SEDIF.

En ce qui concerne l'approche **institutionnelle**, l'intervention du pS-Eau doit se situer dans le cadre des volontés internationales (Nations Unies particulièrement) de mettre l'eau au premier plan suite aux réflexions menées à Istanbul sur les services publics urbains.

Il est demandé de répondre aux attentes des villes du Sud en matière de gestion, de financement et de définition des nouveaux rôles de l'Etat.

Le pS-Eau pourrait utilement contribuer à des réflexions sur :

- le rôle des élus locaux au Sud comme au Nord
- les relations entre ces élus locaux et la société civile
- le financement des services publics et des infrastructures.

Sur ce dernier point, l'absence d'intérêt du Ministère français du Budget vis-à-vis de la coopération décentralisée et non gouvernementale dans le domaine de l'eau a été soulignée.

Toujours sur le plan institutionnel, le pS-Eau doit se préoccuper de la structuration de la société civile et du développement d'une démocratie locale dans les pays partenaires. Cela passe par des formations à la maintenance et la gestion. Les relations avec les programmes nationaux de réhabilitation des ouvrages doivent être particulièrement suivies.

Dans le cadre des activités d'accompagnement du programme, il faut appuyer le processus de démocratisation et de décentralisation qui émerge en Afrique. Il est nécessaire d'aider les collectivités locales à trouver des moyens pour fonctionner. L'anticipation de l'analyse des

politiques au niveau local est incontournable pour être en phase avec les demandes des acteurs du Sud. Il faut montrer qu'un réel service public dont la pérennité est assurée est possible.

Pour les Organisations de Solidarité Internationale (OSI), l'information et la mise à disposition d'outils techniques sont les plus souvent citées.

La diffusion d'**informations** est nécessaire à la réalisation d'actions plus efficaces. Des outils d'éducation au développement doivent être largement répandus pour ne pas tout réinventer à chaque fois.

Les informations diffusées par le pS-Eau doivent s'inscrire dans des thématiques précises sans trop se disperser.

Comme les collectivités, les **OSI** insistent sur les outils **techniques**. Nous pouvons relever le souci d'harmoniser les méthodes et de clarifier les standards.

Les mini-systèmes d'adduction d'eau par exemple doivent faire l'objet de réflexions sur les aspects compétences locales, gestion, adaptation au contexte économique local.

Le rôle de concertation entre les organismes est important. Il faut savoir ce qui se fait pour s'appuyer sur les expériences des autres et ne pas entrer en concurrence, souvent plus par ignorance que volontairement.

Sur le plan des formations, il est demandé de clarifier les modes d'accès à des organismes de formation pour les membres du pS-Eau.

L'**aspect institutionnel** n'est pas non plus absent. Pour envisager des partenariats, les **OSI** souhaitent connaître les atouts et les contraintes de chacun des partenaires. Ces collaborations sont à stimuler par le montage de programmes communs notamment.

Elles veulent que le pS-Eau ait un rôle de médiateur, qu'il fasse travailler ensemble des gens qui se méconnaissent.

Du même avis que les collectivités, il leur apparaît nécessaire qu'un lien fort avec les professionnels de l'eau soit développé. Il faut aider à la maîtrise du développement en croisant compétences et expériences.

Pour les pouvoirs publics, le pS-Eau doit permettre aux acteurs français de multilatéraliser leurs interventions. Le secrétariat du pS-Eau doit continuer à monter des opérations pilotes pour les membres du programme avec des bailleurs de fonds diversifiés (l'Union Européenne par exemple) et favoriser l'accès à des appuis communautaires.

Il est nécessaire d'aider à mettre en forme les projets des partenaires. Ils estiment que le réseau pS-Eau fonctionne, que c'est à chaque acteur de prendre sa place.

A la demande des collectivités d'une intervention du pS-Eau au niveau de Bercy, les représentants des pouvoirs publics présents répondent que pour l'instant les actions sont encore trop atomisées. Seule la région du Bassin fleuve Sénégal pourrait éventuellement présenter une concentration d'actions suffisante pour intéresser le Ministère du Budget.

La Caisse française de Développement signale que quatre bailleurs de fonds interviennent massivement sur les secteurs urbains et périurbains (BM, BEI, KfW, CFD).

Pour ces bailleurs, l'enjeu est d'approcher les demandes du secteur informel majoritairement présent dans ce contexte. Pour l'instant tous les travaux sont réalisés avec le secteur formel (services publics, collectivités). Le pS-Eau, par les réflexions qu'il engage, peut utilement aider ces bailleurs dans leurs approches d'un public encore mal cerné.

Faut-il pour ces bailleurs travailler exclusivement avec le secteur formel ou apprendre à travailler avec de nouvelles représentations du secteur informel ? La question reste posée pour eux, et ils souhaitent que le programme participe à une meilleure symbiose entre ces deux champs.

Comment travailler avec des acteurs de type ingénieurs et techniciens (DDASS, collectivités...), responsables de relations internationales dans les collectivités territoriales, organismes internationaux... ?

Pour les membres du pS-Eau présents, il faut surtout que le programme anime des échanges entre ces partenaires et favorise la diffusion d'outils d'éducation au développement.

Il est important que les décideurs de la coopération décentralisée soient informés et que des programmes de travail se développent avec les collectivités locales. Les élus doivent être plus impliqués, leurs rôles mieux reconnus et explicités.

Les professionnels s'interrogent sur la lisibilité du pS-Eau dans ce rôle de médiateur et d'interface. De nouveau, l'aspect **clarification** est mis en exergue, les limites et le rôle du pS-Eau doivent être explicités et diffusés. S'il n'y a pas de description claire de ce que fait le pS-Eau et ses limites, chacun peut légitimement demander des services que le secrétariat, sur certains points, serait bien en peine d'assumer.

Un gros effort de clarification sur les objectifs et les moyens du programme est à faire dans le milieu francophone tout d'abord, au niveau mondial par la suite.

Les organismes professionnels extra-territoriaux présents ont manifesté leur volonté de travailler en commun avec le programme. Ils relèvent que si le pS-Eau n'existait pas il faudrait le créer, mais dans le même temps ils soulignent qu'il faudrait lui donner les moyens d'exister.

Pour eux, **le programme manque de liens avec les coopérations des autres pays du nord de l'Europe et les institutions multilatérales**. Il faut qu'en lien avec des organismes similaires au pS-Eau nous favorisions des rapprochements entre les pays.

Cela ne sera possible qu'en s'accordant sur des démarches communes et en participant à des groupes de travail internationaux aux côtés de nos homologues. Des outils comme un site Web permettrait de favoriser les échanges entre réseaux.

De même, ces partenaires soulignent **l'importance de travailler sur le secteur informel**. Il est important de faire entendre les voix de ce secteur. 30 % des structures de concertation vont disparaître au niveau mondial, la légitimité des structures qui resteront est basée sur leur capacité d'être l'écho des demandes des pays du sud.

Le pS-Eau a participé à l'élaboration de la charte de Montréal qui souligne que :

- l'accès à l'eau pour tous est avant tout une question politique
- il faut intégrer l'eau dans une approche globale
- la formation et l'éducation de tous sont les bases d'un universel accès à une eau saine.

Est-il intéressant de multiplier les programmes de recherche-action rassemblant les divers types d'acteurs partenaires du pS-Eau (du même type que le programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres ») ?

Le pS-Eau anime le programme multidisciplinaire précité qui rassemble acteurs de terrains (collectivités, OSI), chercheurs, spécialistes des sciences exactes et humaines et pouvoirs publics. Ce programme a permis la collaboration d'experts d'origines diverses qui n'ont pas toujours l'occasion de travailler ensemble.

Il associe des compétences de pays du Nord et du Sud. Une importance particulière a été donnée à la participation d'acteurs du Sud.

Pour les collectivités, si les programmes sont importants, il faut surtout développer des logiques de travail en réseau national et multilatéral. Si le pS-Eau intervient sur de nouveaux champs, il doit rencontrer les acteurs déjà présents et associer des partenaires financiers. Il est d'autre part signalé que grâce à ce type de programme, des acteurs d'horizons différents collaborent sur le fond des sujets et bénéficient de leurs expériences réciproques.

Le représentant de la CFD souligne tout l'intérêt que présente ce type de programme qui associe des acteurs difficilement mobilisables autrement, sur des secteurs relevant de l'informel.

Le pS-Eau doit-il développer des actions de sensibilisation à la solidarité internationale ?

Pour certaines OSI, ce n'est pas le rôle principal du pS-Eau qui doit laisser à ses membres le soin de mobiliser et de sensibiliser l'opinion publique et les élus. Il est plus important que le programme montre comment et où les actions peuvent être enclenchées.

Les pouvoirs publics signalent que, selon eux, le pS-Eau n'a pas directement sa place dans la mallette de présentation des assises, puisqu'il est censé accompagner l'ensemble du milieu sur une thématique spécifique sans prétendre représenter l'une ou l'autre partie de ce milieu.

Une communication spécifique sur l'outil pS-Eau devrait cependant être faite, mais ceci clairement en marge des travaux des organisateurs des assises.

Faut-il doter le pS-Eau d'une personnalité morale autonome ?

Pour les collectivités, le pS-Eau doit garder sa neutralité et être un interface entre les différents membres de son comité de promotion.

Si le pS-Eau est doté d'une personnalité morale, il y aura alors un risque de mise en concurrence avec ses membres. Il ne faut pas que le pS-Eau se consacre à l'institutionnel au détriment de l'opérationnel.

Il a été souligné que si le programme se dote d'une personnalité morale, ce ne sera pas au secrétariat chargé de l'opérationnel d'assumer la présence institutionnelle nécessaire, mais au CA dont il se sera doté.

Cette question renvoie d'autre part à l'indépendance financière du pS-Eau vis-à-vis des pouvoirs publics.

Sur ce thème, les autres bailleurs de fonds (SEDIF par exemple) sont réticents à financer un dispositif qui, selon eux, est actuellement indépendant justement parce qu'il ne dépend pas des fonds dont disposent ses membres.

III. Réponses au questionnaire

Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des membres du programme à 1 400 exemplaires (cf. annexe 3).

Nous avons jusqu'à présent reçu 101 réponses, soit un taux de retour d'environ 8 %. Il semble, selon les questions qui nous ont été posées, que la première partie du questionnaire qui intéressait les porteurs de projets (Ong et collectivités) ait désorienté les professionnels et les bailleurs de fonds qui, de ce fait, ont moins répondu.

Dans un premier temps, les caractéristiques des acteurs et des interventions vont nous permettre de mieux cerner qui sont les partenaires du programme qui se sont mobilisés; leurs lieux et leurs champs d'intervention. Ces données seront primordiales dans l'interprétation des réponses aux différentes questions posées.

Les acteurs et leurs opérations

Qui a répondu ?

La répartition des réponses au questionnaire est la suivante :

- Ong Nord	34
- Ong Sud	27
- pouvoirs publics Nord	4
- pouvoirs publics Sud	4
- professionnels de l'eau Nord	6
- professionnels de l'eau Sud	3
- collectivités Nord	18
- collectivités Sud	0
- chercheurs Nord	3
- chercheurs Sud	2

Cette répartition complète utilement et plus finement l'analyse du pS-Eau réalisée lors de l'Audit et de la réunion de mai 1997.

- 65 % des réponses viennent de partenaires du Nord avec une prédominance des Ong au Nord (34 %) comme au Sud (27 %).
- l'importance du nombre de réponses des collectivités au Nord (18 %) est représentative du public du programme. Aucune réponse ne nous est parvenue de la part de collectivités du Sud.
- les membres des administrations du Nord comme du Sud ont peu répondu. Les organismes de recherche commencent à s'intéresser au pS-Eau.
- les professionnels se sont sentis peu concernés par ce questionnaire.

A quelles questions ont-ils répondu le plus fréquemment ?

Tout le monde a répondu aux questions sur la sensibilisation. Cette priorité affichée nous montre l'importance de mener des actions de sensibilisation à la solidarité.

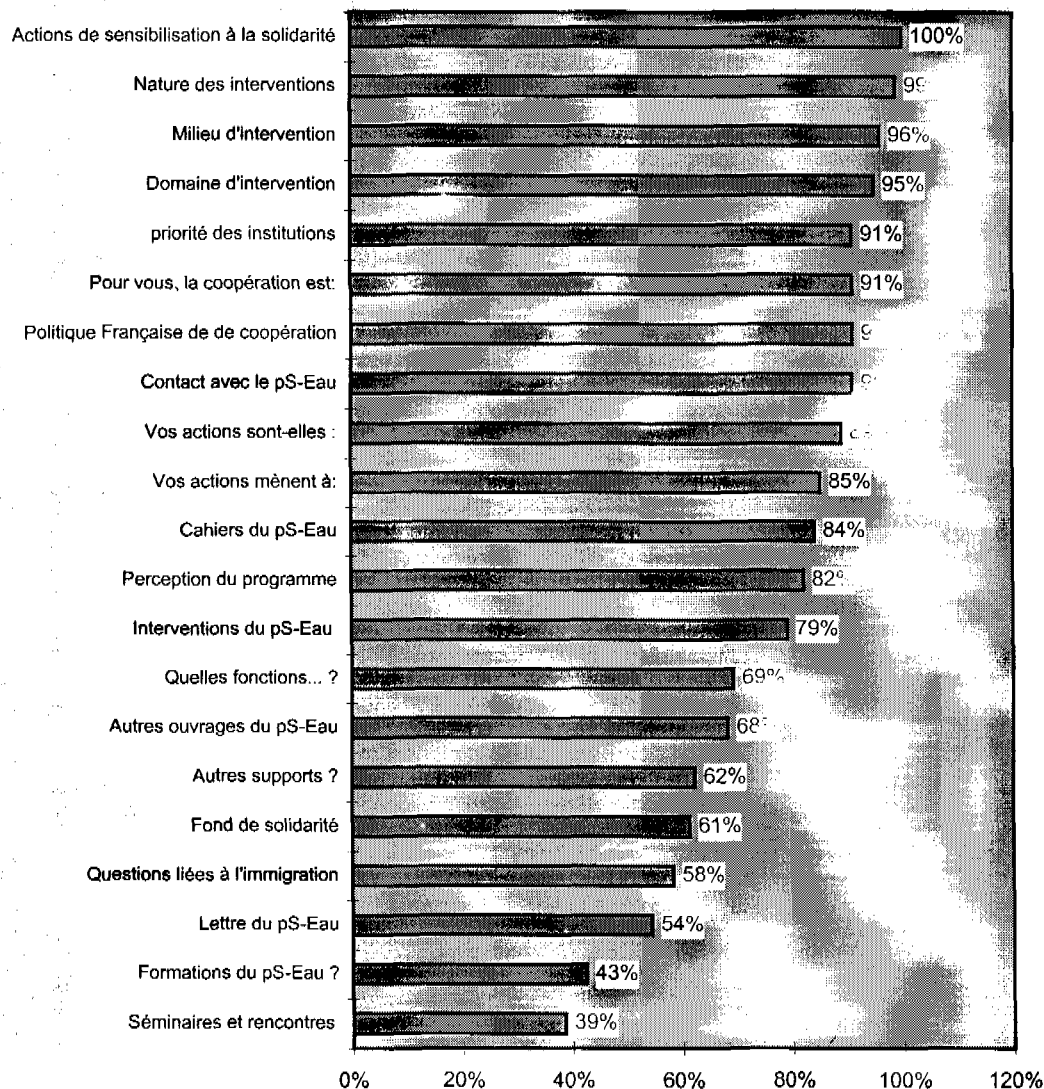
Immédiatement après, le souci a été de positionner les actions.

Ensuite, viennent les questions d'ordre institutionnel et de réflexion sur son propre positionnement.

Enfin, viennent les questions relatives aux outils du programme, les séminaires et formations étant à l'évidence mal connus.

La forte proportion d'OSI et de partenaires du Sud ayant répondu au questionnaire est un facteur déterminant dans la répartition des réponses.

Pourcentage de réponses aux questions posées

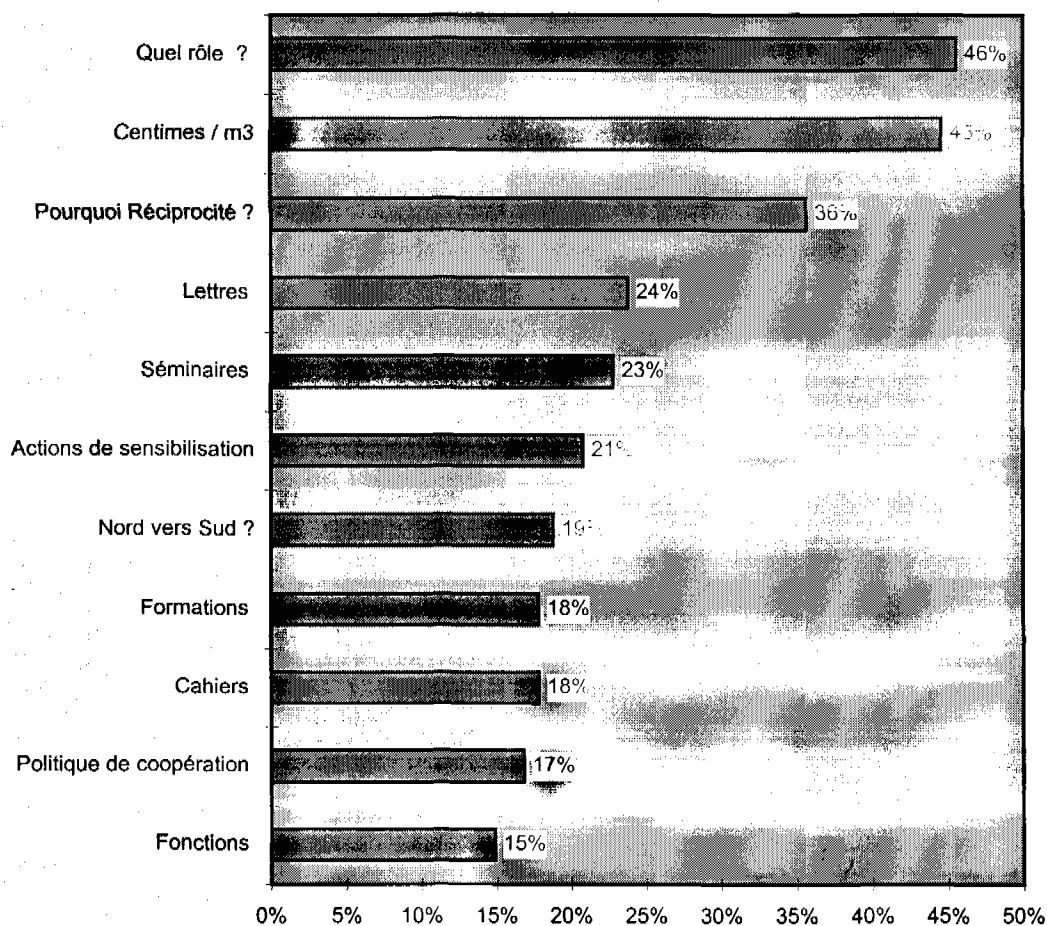


Pourcentage de réponses aux questions ouvertes

L'observation des réponses aux questions ouvertes apporte d'autres éléments d'appréciation. Le diagramme ci-après reprend les principales interrogations posées (% par rapport au nombre total de questionnaires).

L'intérêt pour le rôle du pS-Eau et le principe d'un versement volontaire d'un centime par m³ sont confirmés. Par contre, les aspects fonctions, formations, cahiers et politique de coopération n'ont pas fait l'objet de beaucoup de suggestions.

Ces réponses indiquent un besoin de mobilisation et de soutien des actions qui dépasse le débat sur les outils ou d'éventuelles suggestions sur les politiques de coopération. Il y a là une recherche d'un appui plus adapté aux actions menées à laquelle le programme doit répondre.

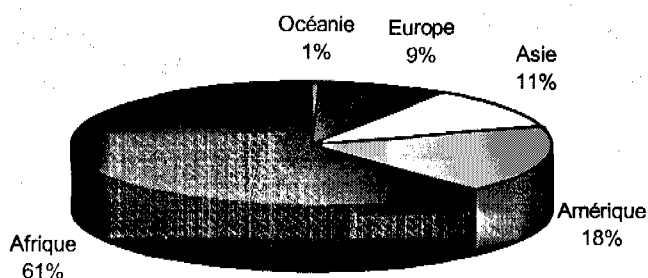


Où interviennent-ils ?

L'analyse de la répartition géographique des actions menées par les partenaires montre clairement la prédominance de l'Afrique dans les relations de coopérations des membres du programme.

L'importance des contacts en Amérique doit faire réfléchir le programme à une stratégie de soutien des opérateurs plus soutenue.

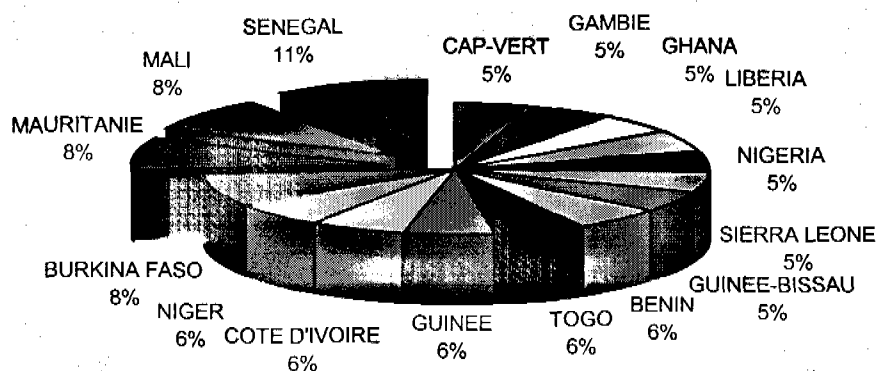
Un bon nombre des partenaires du programme travaille également en Asie, comme nous le verrons par la suite, la demande d'ouverture du champ d'intervention du programme est forte.



Dans quels pays en Afrique de l'ouest ?

Il était également intéressant de savoir dans quels pays d'Afrique interviennent majoritairement les membres.

En Afrique de l'Ouest, les pays couverts par le sous-programme Bassin fleuve Sénégal représentent plus du quart des actions. Les plus forts pourcentages d'actions se concentrent sur ces trois pays ainsi qu'au Burkina Faso.



Si le pS-Eau a de nombreux contacts au Sénégal, la répartition des actions est par ailleurs très homogène. L'existence du sous-programme BfS pouvait nous faire penser qu'une concentration nettement supérieure apparaîtrait sur les trois pays, ce qui n'est pas le cas.

Cela traduit la nécessité d'accompagner de la même manière les acteurs sur les autres pays. Ce n'est pas un sous-programme qui crée la demande, mais la demande qui dicte l'émergence de sous-programme.

Dans quels domaines sont-ils impliqués ?

Le diagramme de la page suivante synthétise les domaines d'interventions.

Une majorité des réponses concerne l'environnement en général, ce qui souligne la volonté de ne pas se cantonner au champ strict de l'eau.

Malgré tout, plus de la moitié des réponses porte sur des réalisations d'équipements villageois ; développement rural, irrigation ou gestion de terroir étant très peu cités. Si cette orientation est en accord avec le souci d'éviter la dispersion souvent citée par les partenaires, il y a une évidente contradiction entre demandes d'élargissement et volonté d'appui spécifique.

Le thème de l'eau est bien perçu comme transversal et généralement les actions des partenaires du programme ne sont pas cantonnées à ce champ spécifique.

Dans les questions ouvertes, vis-à-vis du rôle du pS-Eau notamment, il est souvent demandé d'élargir à l'agriculture et à l'environnement en général.

Cette demande d'élargissement est le plus souvent faite par nos partenaires du Sud. Pour répondre à leurs attentes, il faut donc parvenir à une forme d'accompagnement sur le terrain qui prenne en compte cette volonté d'agir sur l'environnement général du lieu de réalisation des projets.

Sur le champ strict de l'eau :

Les acteurs se soucient autant de l'approvisionnement en eau potable que de l'assainissement. Sur ce champ, la maîtrise de la gestion et de la maintenance passe juste avant l'attachement à une amélioration des services de santé.

Les projets de puits sont plus nombreux que ceux comportant la réalisation de forage, et le traitement de l'eau pour réaliser des adductions n'est pas majoritaire. Il faut noter que si une attention particulière est portée aux puits, ceux-ci ne sont pas toujours équipés de pompes à motricité humaine.

Même s'il est tentant de se concentrer sur les projets d'adduction d'eau et les forages, il faut que le pS-Eau continue à appuyer les projets concernant la réalisation de puits qui constitue la majorité des demandes d'amélioration de l'accès à l'eau.

Les énergies alternatives (éolienne solaire) sont très utilisées pour l'exhaure de l'eau, quoique les pompes à motricité humaine soient largement privilégiées.

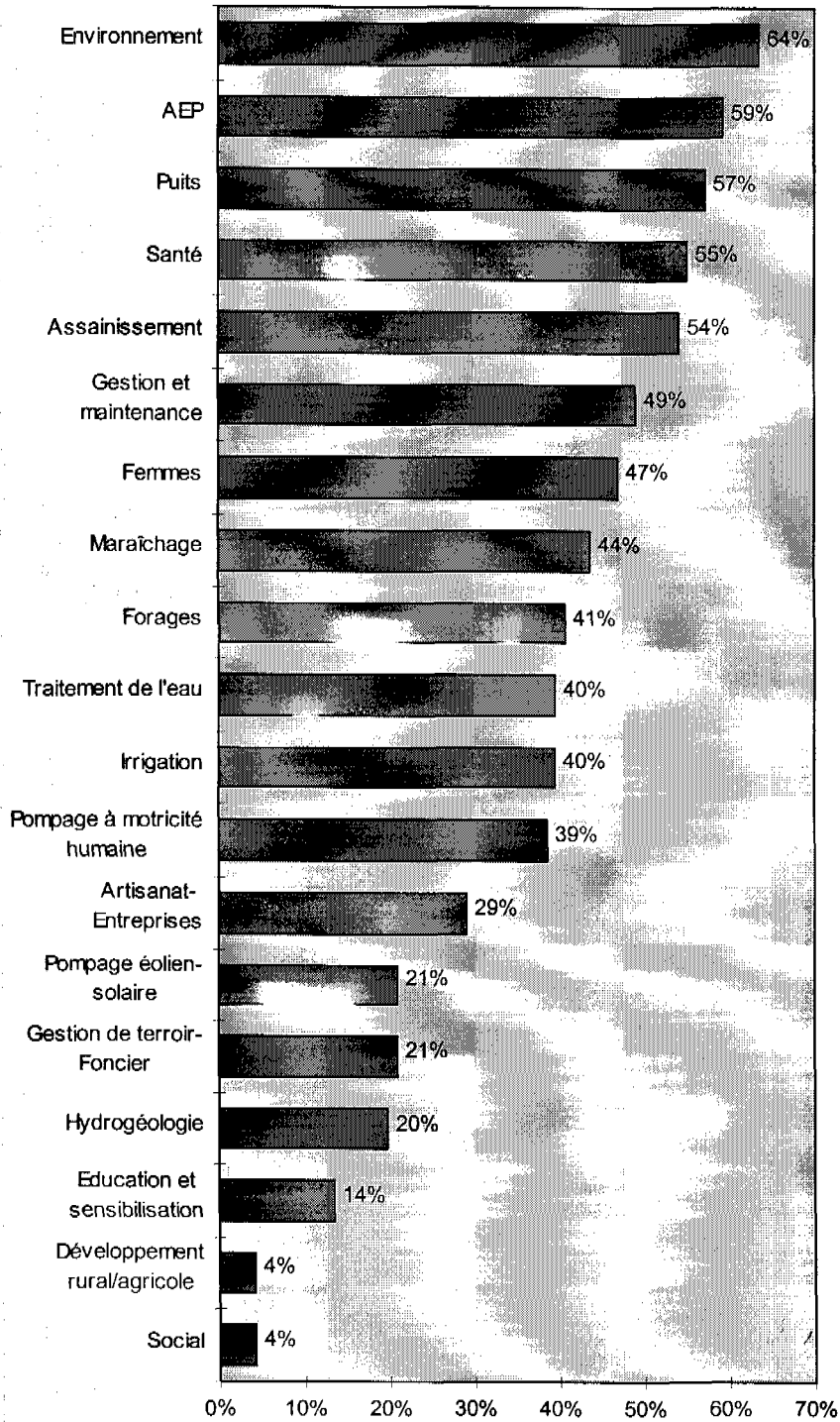
Ce constat est en évidente relation avec la précédente analyse qui nous montre la prédominance des projets puits et pompes à motricité humaine.

Sur les aspects sensibilisation :

Le faible nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation doit nous faire réfléchir aux axes que nous devons donner à nos travaux dans le futur. La tendance reste bien à donner la priorité au visible et au palpable en considérant que les changements de comportements ont une moindre importance.

Hydrogéologie, artisanat et entreprises, implication des femmes, passent avant ces actions alors que ces champs sont plus marginaux dans les activités du pS-Eau.

Domaines d'intervention

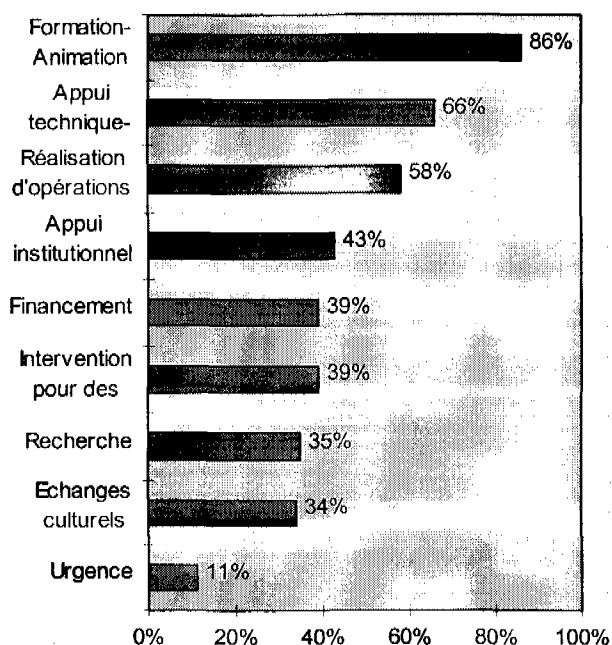


Nature et mode d'intervention

La nature des interventions fait ressortir une nette prédominance de la formation et de l'animation alors que la réalisation d'opération est au troisième plan derrière l'appui technique et l'expertise. Cela montre une tendance salubre à ne plus tout faire soi-même, mais bien plutôt à soutenir l'essor de compétences locales.

L'importance relative de la recherche est une bonne surprise dans la mesure où des liens entre opérateurs et chercheurs apparaissent généralement comme difficiles. A ce titre, le pS-Eau assure son mandat de mise en relation et de concertation.

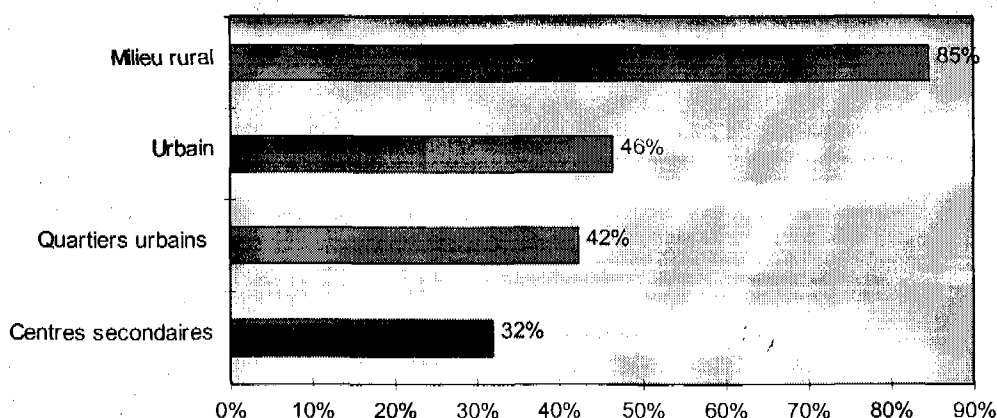
Nature des interventions



Les interventions ont essentiellement lieu en milieu rural, le milieu urbain restant cependant important avec un plus faible taux d'intervention dans les centres secondaires.

Ceci rejoint la préoccupation d'élargissement à l'eau pour l'agriculture et l'élevage mentionnée comme nécessaire dans de nombreuses réponses. Les interventions sur l'AEP en milieu rural impliquent un investissement global sur les différentes utilisations de l'eau.

Milieux d'intervention



La plupart des actions se situent au Sud, les partenaires du programme étant plutôt des porteurs de projets. Seul un tiers des acteurs intervient au Nord comme au Sud et un très faible pourcentage n'intervient qu'au Nord en appui ou en sensibilisation.

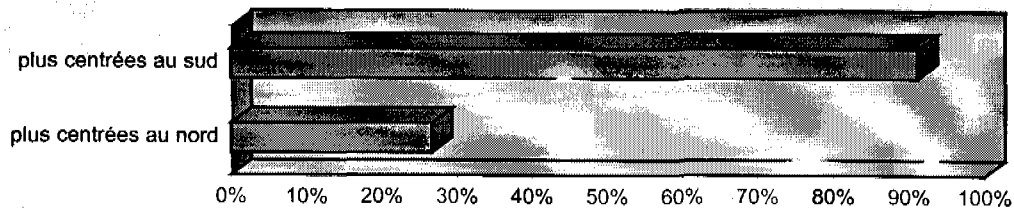
Ces pourcentages nous confirment l'identité des partenaires du pS-Eau qui sont généralement investis dans l'action et moins actifs en matière de mobilisation ou de conseil au Nord.

Les membres du programme, perception de leurs actions

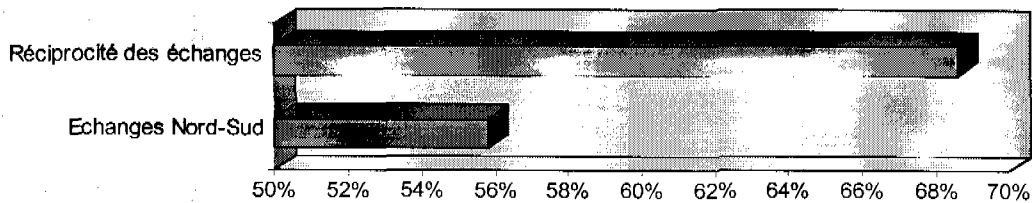
De la réciprocité dans les échanges

Une partie des réponses situait les actions aussi bien au Nord qu'au Sud. Cependant, la plupart estime que les échanges se font majoritairement du Nord vers le Sud.

Vos actions sont-elles :



Pensez-vous que vos actions mènent à :

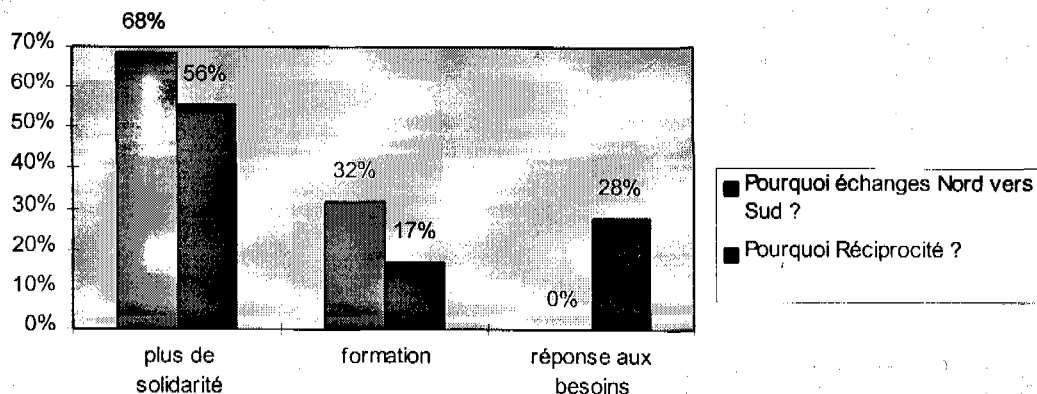


Ces chiffres montrent la difficulté à appréhender la notion de réciprocité. Une partie des réponses citait autant la réciprocité que les échanges Nord/Sud.

Cela est particulièrement significatif dans les réponses à la question ouverte « pourquoi ? ». La majorité des réponses invoque la nécessité de la solidarité, très peu font référence aux apports du Sud vers le Nord (2 à 3 réponses) et une seule réponse mentionne les échanges Sud-Sud.

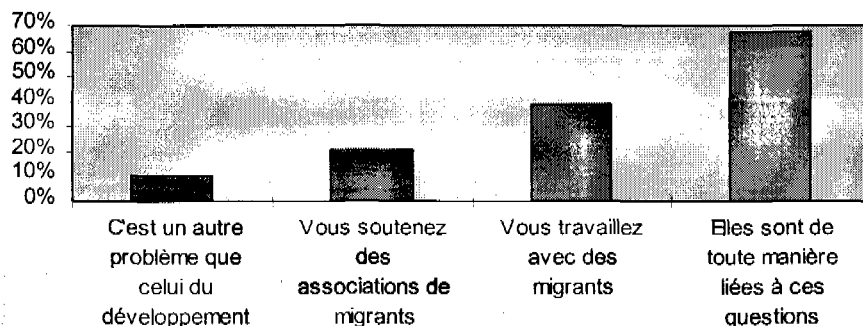
Malgré tout, l'on voit que seules les réponses ayant trait à la réciprocité font mention de la réponse aux besoins comme une raison essentielle de l'engagement.

Pourquoi ?



En quoi vos actions s'inscrivent-elles dans des questions liées à l'immigration ?

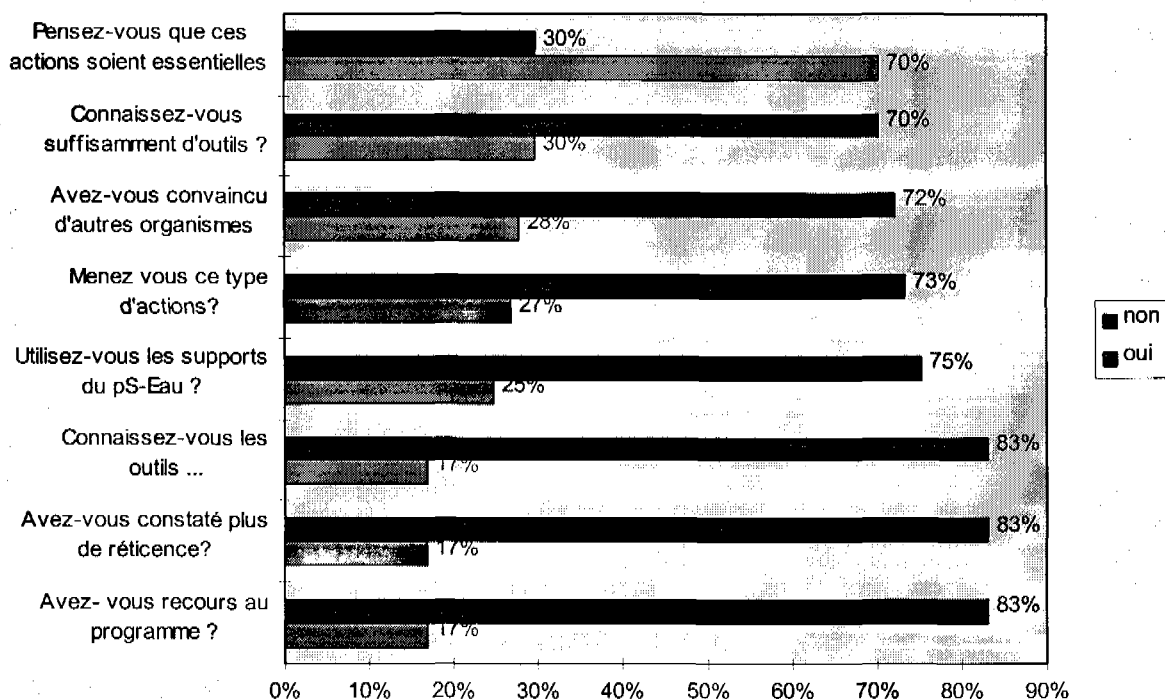
La majorité des réponses lie les actions à l'immigration. Une part importante de ceux qui ont répondu (39 %) travaille directement avec des migrants sans pour cela soutenir leurs associations.



Cela traduit bien l'importance accordée à l'immigration et la forte implication des migrants dans les projets. Cela ne signifie pas pour autant que les membres du programme souhaitent nécessairement avoir des structures répondantes.

Menez-vous des actions de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau ?

Les actions de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau sont essentielles pour 70 % des personnes qui ont répondu au questionnaire. Elles sont toutefois peu à mener ce type d'actions et n'ont pas recours au pS-Eau.



Ces personnes, d'autre part, ne connaissent manifestement pas assez d'outils de sensibilisation et encore moins ceux du pS-Eau ou ceux utilisés lors de la campagne « Demain le monde... l'Eau ».

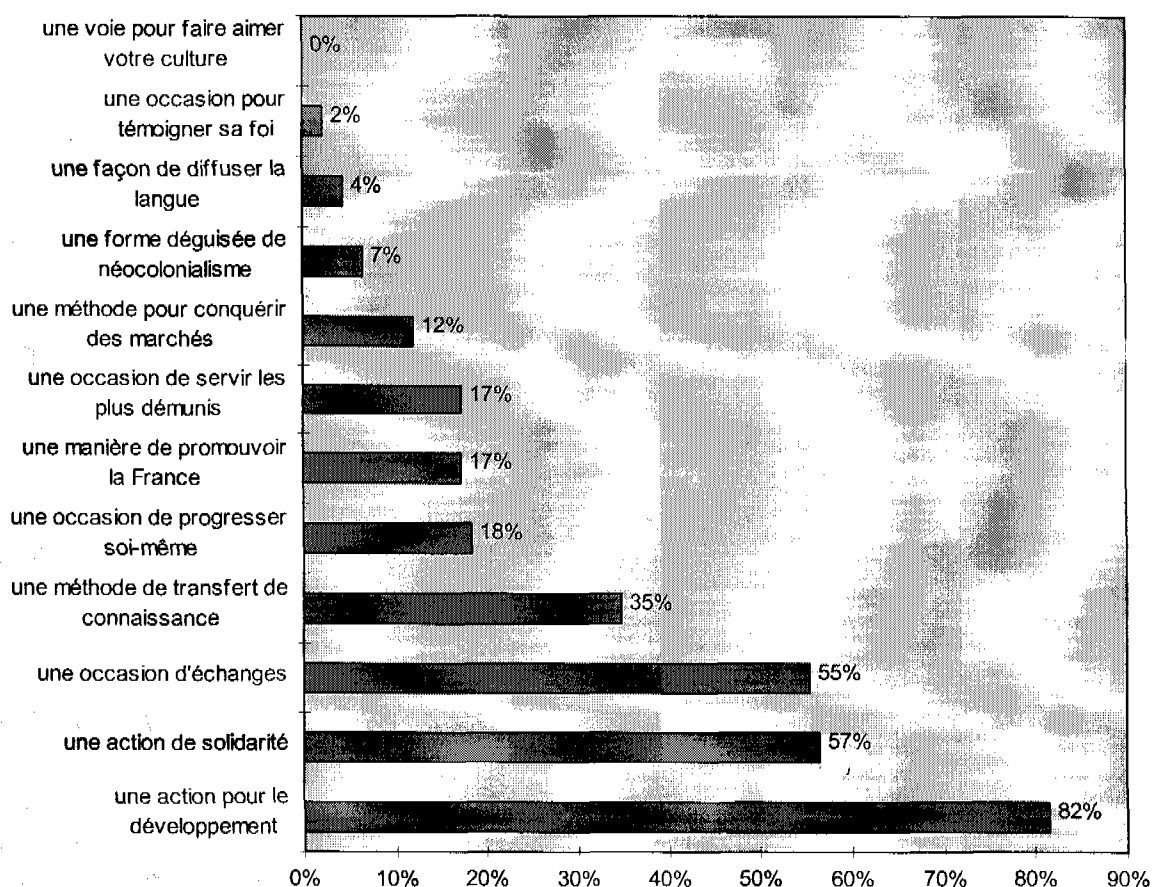
Pour le programme, il y a un réel enjeu dans la mise à disposition d'outils de sensibilisation et dans la mobilisation de la société française.

Pour vous, la coopération est :

Pour 76 % des partenaires qui ont répondu à cette question, la coopération est une action pour le développement avec une forte composante de solidarité nécessaire et une occasion d'échanges.

Ces échanges par contre ne sont pas basés sur la volonté de diffuser la langue et la culture française ni de promouvoir la France.

Il y a une volonté de transférer des connaissances sans qu'elles soient nécessairement estampillées « *made in France* ».



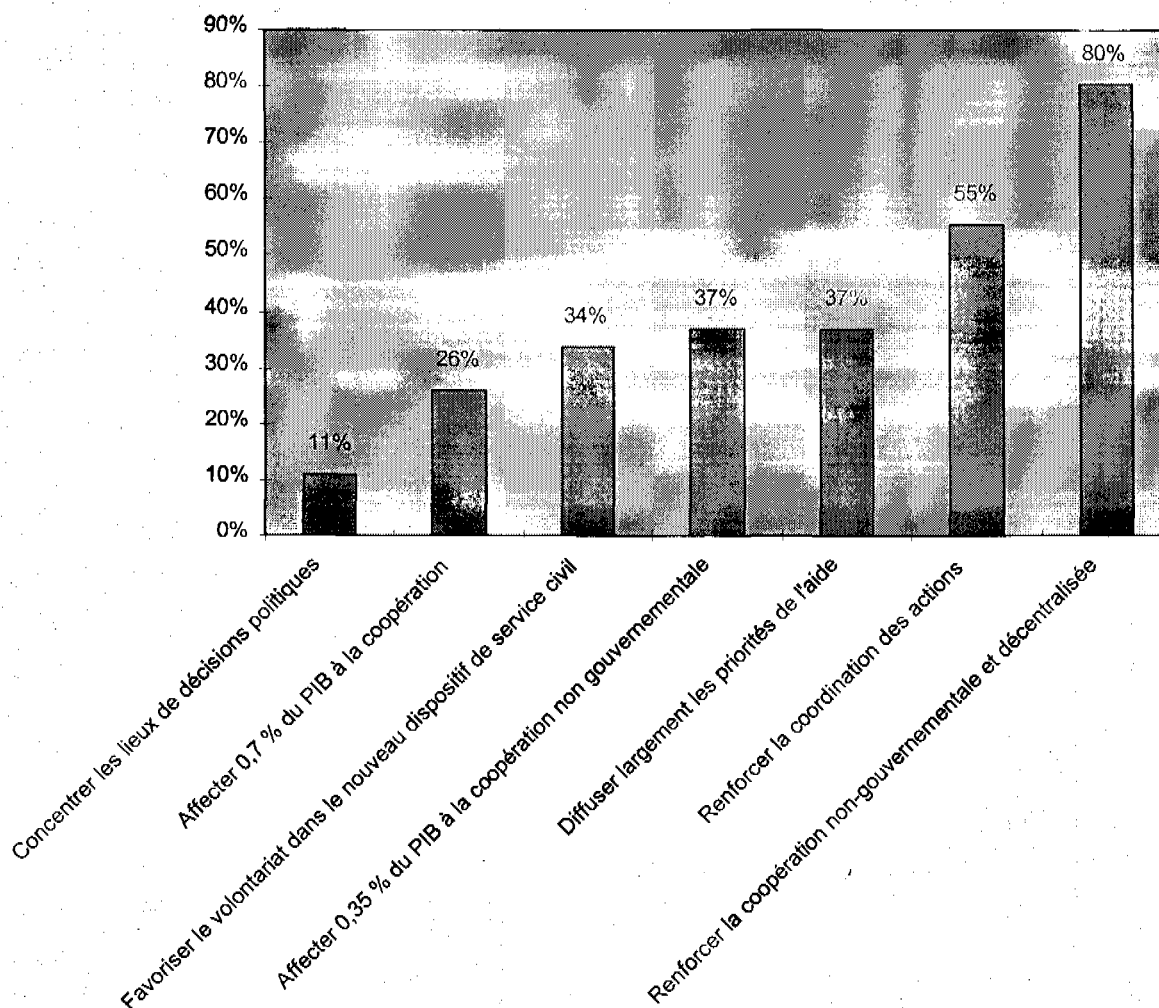
Selon vous, quelles priorités devraient avoir les institutions en matière de coopération ?

La priorité des institutions devrait être de renforcer la coopération décentralisée et non gouvernementale ainsi que la coordination des actions.

Les partenaires du programme souhaitent plus de concertation et plus de moyens pour la coopération décentralisée et non gouvernementale. La demande de moyens supplémentaires n'est cependant pas prioritaire comme le souligne la faiblesse des demandes d'accroissement de l'aide globale.

La concentration des lieux de décision attire peu de voix. La redistribution des compétences au sein de l'Etat n'est pas perçue comme importante.

La tendance majoritaire est donc de demander plus d'accompagnement et de moyens de coordination en évitant toute centralisation.



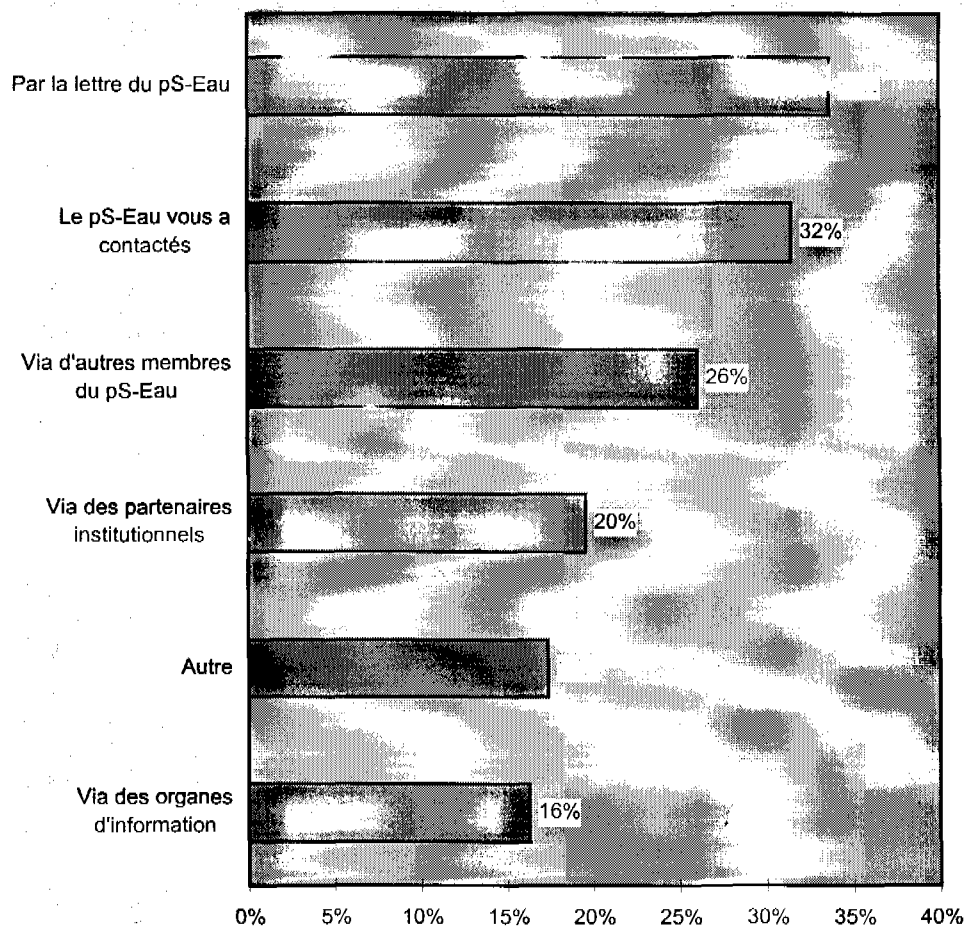
Le programme et ses partenaires

Comment êtes-vous entrés en contact avec le programme ?

La façon dont les acteurs sont entrés en contact avec le programme est répartie de manière équilibrée entre les différentes voies d'information possibles.

Le contact direct du secrétariat est cependant prédominant. Il est intéressant de noter que, contrairement à ce que révélait par le passé le rapport d'audit, les membres du programme jouent un rôle non négligeable dans l'information sur ses activités.

La lettre du pS-Eau n'étant envoyée qu'à ceux qui connaissent déjà le programme, sa rediffusion à des personnes extérieures semble avoir bien fonctionné.



Quelle est votre perception du programme ?

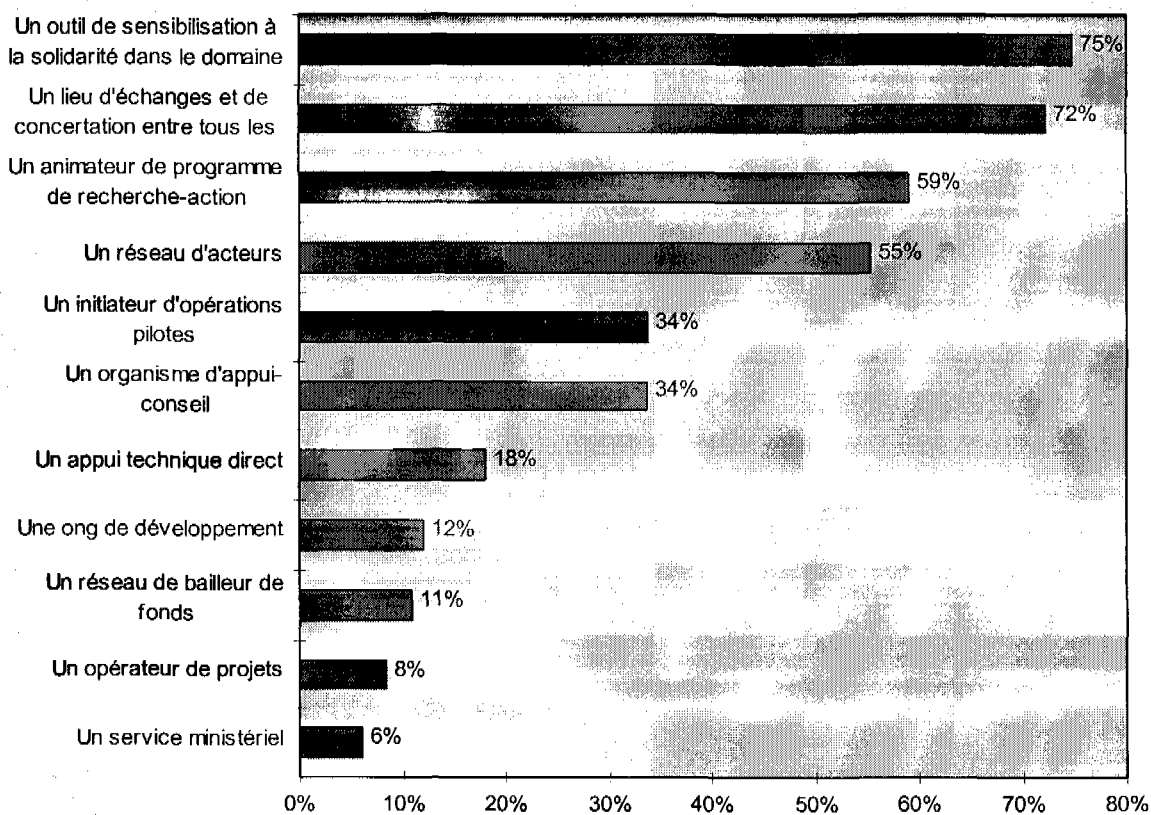
Le pS-Eau n'est plus considéré comme un service de l'Etat comme le suggérait le rapport d'audit. Il n'est pas non plus perçu comme une Ong, un opérateur ou un réseau de bailleurs de fonds.

C'est massivement pour les acteurs un outil de sensibilisation à la solidarité et un lieu d'échanges et de concertation.

L'élément nouveau est l'importance de la recherche, le pS-Eau a une image d'animateur de programme recherche-action et non de porteur de projets pilotes.

Le programme est plus un réseau d'acteurs qu'un organisme d'appui-conseil en lui même.

Loi de remplacer la fonction de ses membres, le programme a donc bien joué son rôle de lieu neutre de concertation et de mise en relations des différentes compétences.



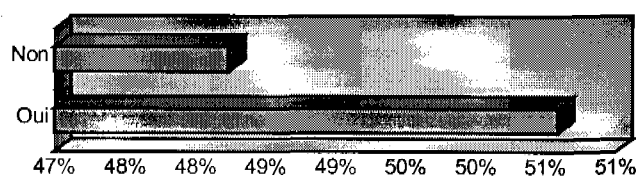
Que pensez-vous des divers outils élaborés par le programme ?

Les avis sur les outils du pS-Eau sont partagés.

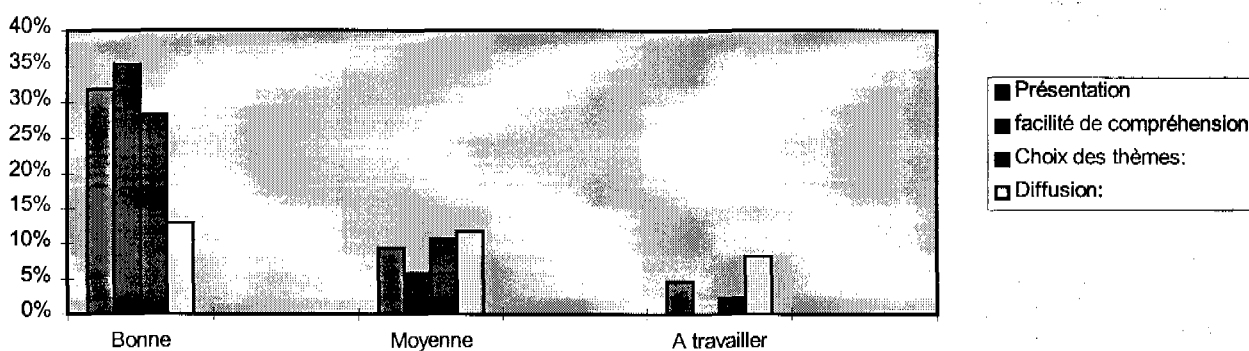
Cahiers du pS-Eau

Les cahiers du pS-Eau sont insuffisamment connus, seuls 50 % des répondants affirment les connaître. D'ailleurs, autant la présentation, la facilité de compréhension et le choix des thèmes sont appréciés, autant la diffusion est nettement critiquée. Cela ramène le programme aux questions de circulation de l'information auprès de nos partenaires du Sud.

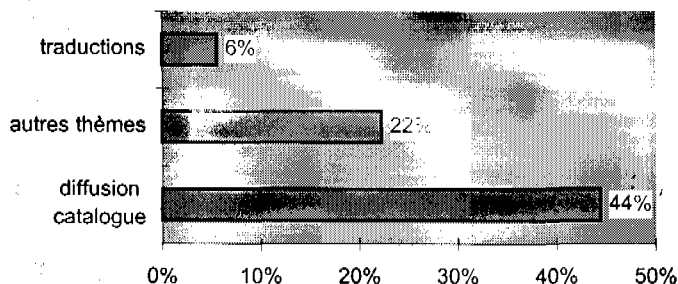
Connaissez-vous les cahiers du pS-Eau ?



Que pensez-vous des cahiers du pS-Eau ?



Suggestions pour les cahiers du pS-Eau



Les partenaires du programme souhaitent qu'un catalogue des publications soit diffusé et que les cahiers soient ouverts sur d'autres thèmes, notamment sur les diverses utilisations de l'eau en milieu rural et la préservation du milieu. Nos partenaires étrangers demandent des traductions.

Que pensez-vous de « La Lettre du pS-Eau » ?

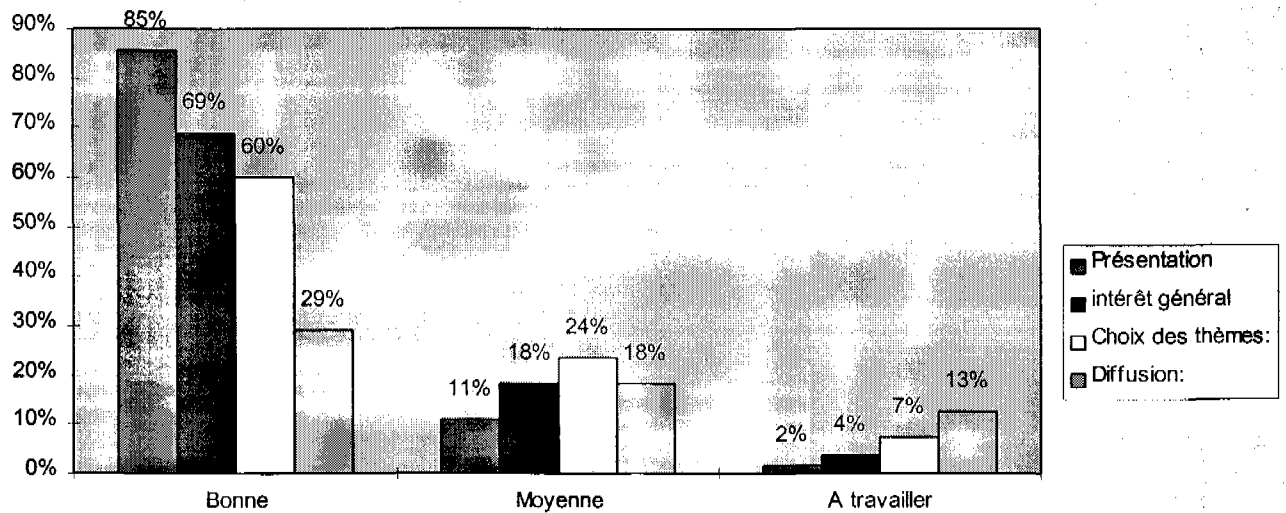
En ce qui concerne la Lettre, la présentation est jugée bonne ainsi que l'intérêt général. Le choix des thèmes est généralement apprécié ; cependant comme pour les cahiers, il est demandé d'ouvrir sur d'autres thèmes et d'autres pays. Trop d'informations sont ciblées sur l'Afrique et plus particulièrement le Bassin fleuve Sénégal.

Les lecteurs demandent une ouverture des colonnes à leurs articles et l'insertion de demandes de soutien ou de partenariat.

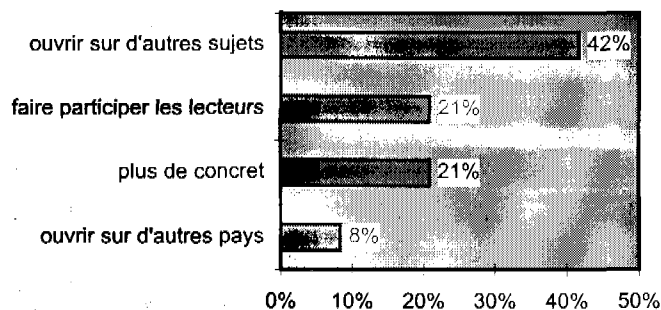
Les articles devraient être plus proches du terrain et s'attacher à décrire des expériences concrètes et exploitables.

Il est suggéré de se rapprocher d'autres organes de diffusion pour les pays non francophones.

La diffusion est perçue de nouveau comme un point faible.



Suggestions

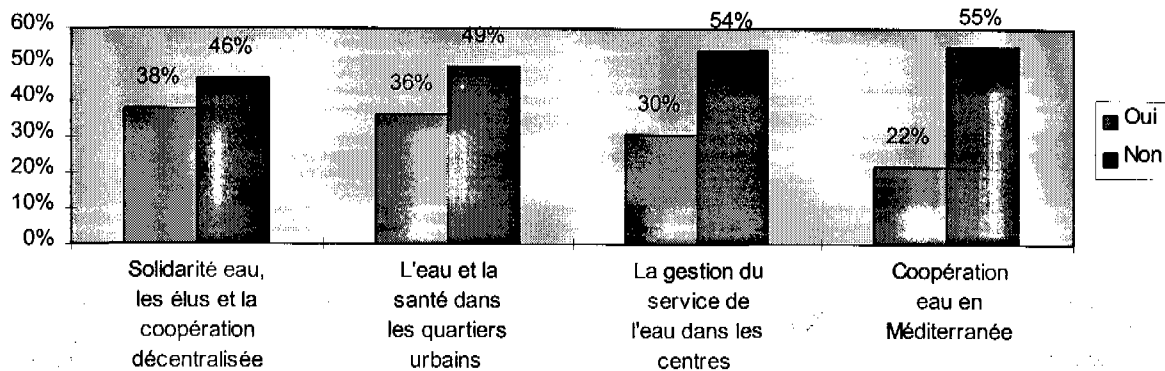


Que pensez-vous des autres ouvrages réalisés par le pS-Eau ?

Les autres ouvrages réalisés par le pS-Eau sont trop peu diffusés, plus de 50 % des partenaires ne les connaissent pas.

Le catalogue évoqué pour les cahiers devra comprendre toutes les publications.

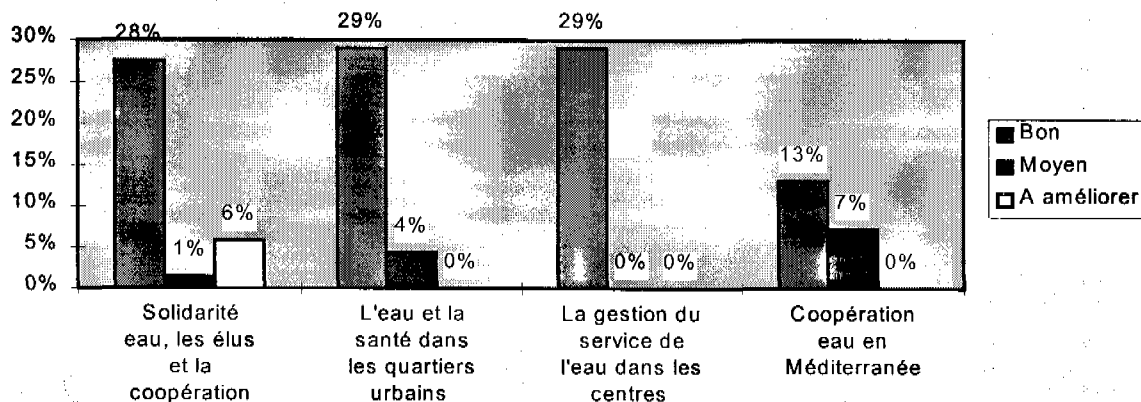
Les connaissez-vous ?



Ceux qui connaissent ces ouvrages (1/3 des questionnaires) les apprécient, et le choix de la publication dans la collection « Etudes et travaux » sur des thèmes plus proches du terrain (« La gestion du service... ») est plébiscité.

Un autre ouvrage est sorti depuis sur l'eau dans le Nordeste du Brésil et est également très apprécié, ce qui confirme l'orientation qui doit être prise (ouverture sur d'autres pays, plus de concret, collection Etudes et Travaux).

Qu'en pensez-vous ?



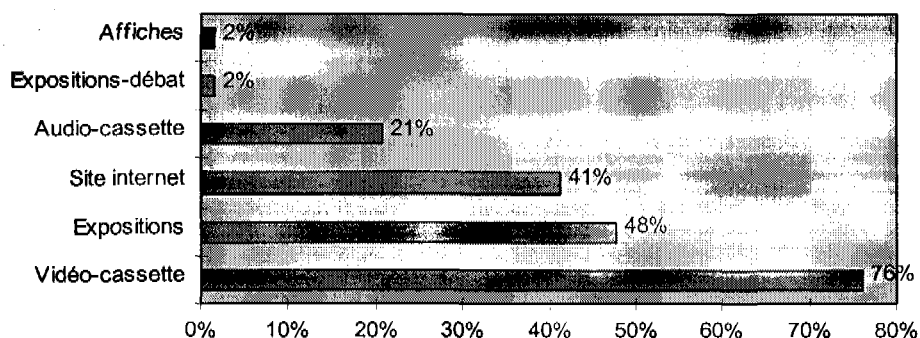
Il est massivement demandé que soient élaborées ou mises à disposition des vidéo-cassettes.

La réalisation d'expositions est également fortement souhaitée.

L'exploitation des documents et outils recensés lors de la campagne « Demain le monde ... l'Eau » peut satisfaire à ces demandes.

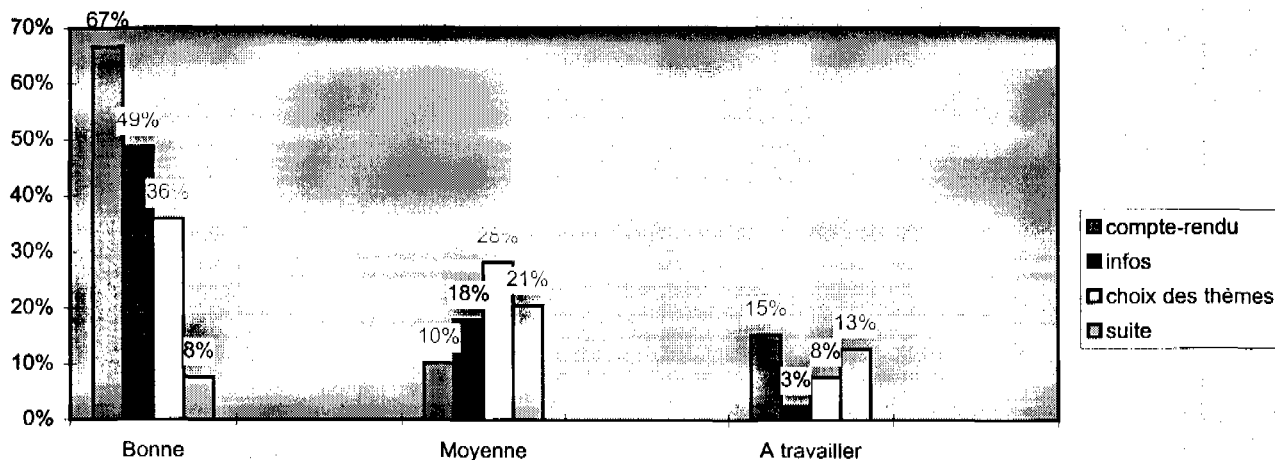
Souhaitez-vous que soient développés d'autres supports ?

La réalisation de cassettes audio n'est pas perçue comme importante, le lien avec la radio n'a pas dû être fait. Peu de partenaires (25 % du total des réponses) souhaite qu'un site internet pS-Eau voit le jour. La maîtrise de cet outil tant du point de vue du programme que des utilisateurs n'est pas encore suffisante.



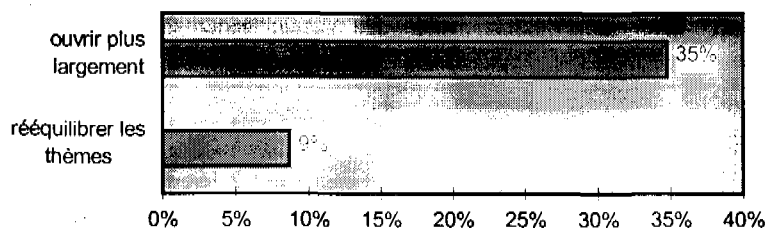
Votre avis sur les séminaires et rencontres organisés par le pS-Eau

Trop peu de partenaires assistent aux séminaires et rencontres (38 %). L'information et les suites données aux séminaires sont à travailler alors que le choix des thèmes et les comptes rendus sont appréciés positivement.



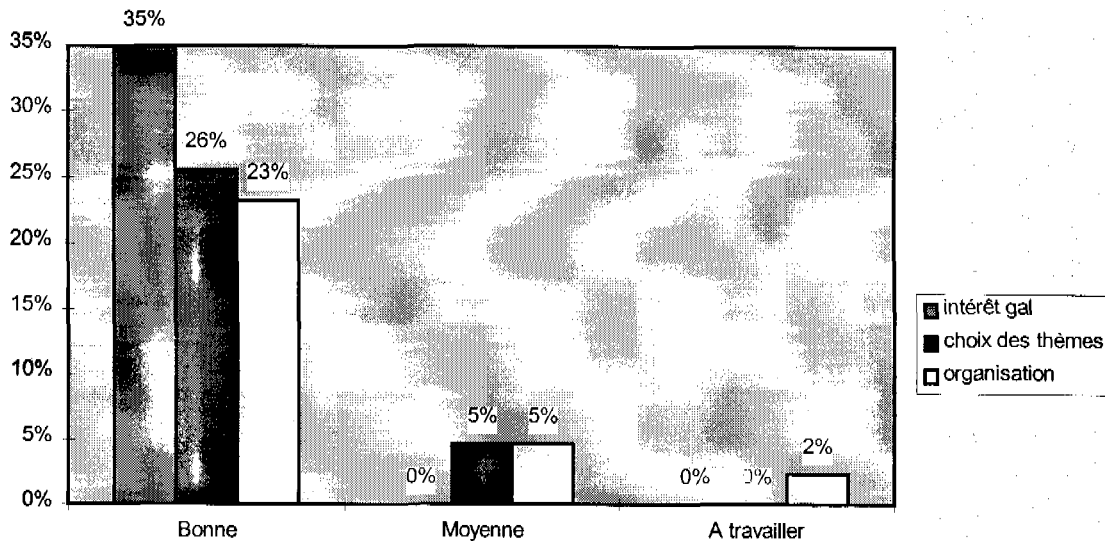
Suggestions

La plus grande partie des suggestions fait état d'un souci d'ouverture à un plus large public, principalement au sud. Il est également demandé de rééquilibrer les thèmes, trop de réunions portant sur les mêmes sujets, l'eau et la santé par exemple.



Que pensez-vous des formations organisées par le pS-Eau ?

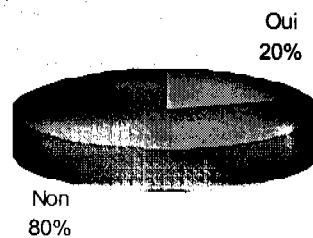
Les formations sont plus suivies et leur qualité appréciée. De nouveau le choix des thèmes mérite d'être amélioré, il est cependant positivement apprécié. Presque tous (90 % des réponses) souhaitent que ces activités se poursuivent et se renforcent.



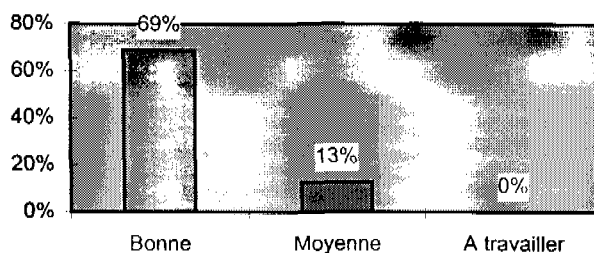
Le pS-Eau intervient dans des séminaires ou réunions organisés par d'autres

Peu de membres du pS-Eau (21 %) connaissent les interventions dans d'autres séminaires. Ceux qui les connaissent les jugent bonnes.

Avez-vous participé à de telles rencontres ?



Ses interventions étaient :

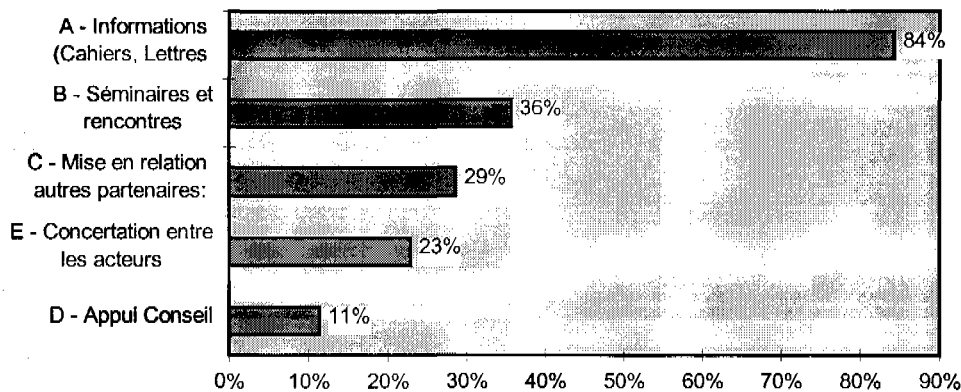


A quelles fonctions du pS-Eau avez-vous eu recours ?

Le graphique suivant est très important pour les futures orientations du programme. La fonction d'information est à l'évidence la plus utilisée, alors même que la diffusion mériterait d'être améliorée. Les réponses par rapport aux séminaires et rencontres corroborent les commentaires faits précédemment. Cette prestation est appréciée mais encore sous utilisée par manque d'informations préalables.

Une minorité d'acteurs (13 %) a eu recours à de l'appui-conseil, cela reflète la faible présence du pS-Eau au Sud.

La fonction de concertation pourtant mise en avant précédemment a été peu utilisée. Il est vrai que pour des acteurs de terrain qui constituent l'essentiel des partenaires du programme, cette notion n'est pas facile à appréhender. La concertation sur le terrain n'a eu réellement lieu que sur les pays du Bassin fleuve Sénégal.

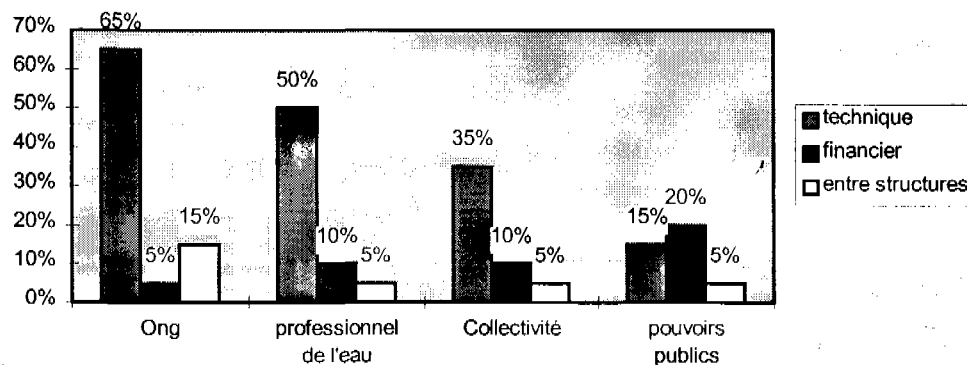


Mise en relation entre partenaires

La mise en relation entre partenaires a essentiellement été utilisée au niveau technique avec une large prédominance de son utilisation entre OSI et professionnels de l'eau.

La relation avec les pouvoirs publics a été essentiellement financière. Mais il est notable que cette mise en relation ne touche que peu les OSI. De même, peu de contacts ont été établis sur ce champ par l'intermédiaire du pS-Eau avec les professionnels et les collectivités.

La mise en relation institutionnelle est peu utilisée, quelle que soit la nature du partenariat. Cela doit faire réfléchir le programme à son positionnement. Pour l'instant, il est évident que l'aspect technique est largement privilégié.



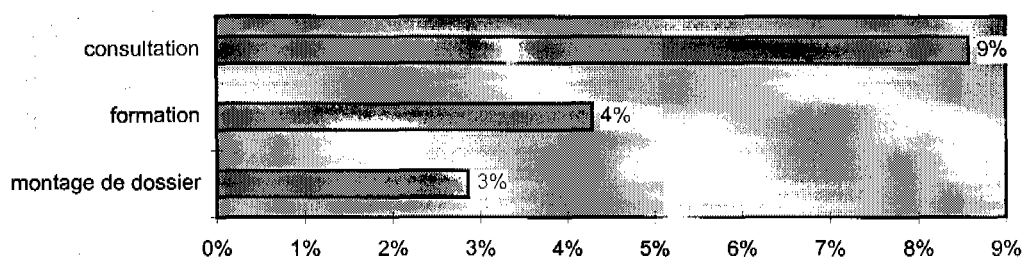
Appui-conseil

La quasi-totalité de ceux qui ont eu recours à de l'appui-conseil de la part du programme a fait appel à de la consultation.

Les formations ne touchent visiblement pas assez les partenaires et il y a très peu de recours à de l'appui pour le montage de dossiers.

Or, il y a une forte demande du Sud en la matière, le programme devra donc veiller à l'avenir à mieux y répondre.

A quelle forme d'appui-conseil ?

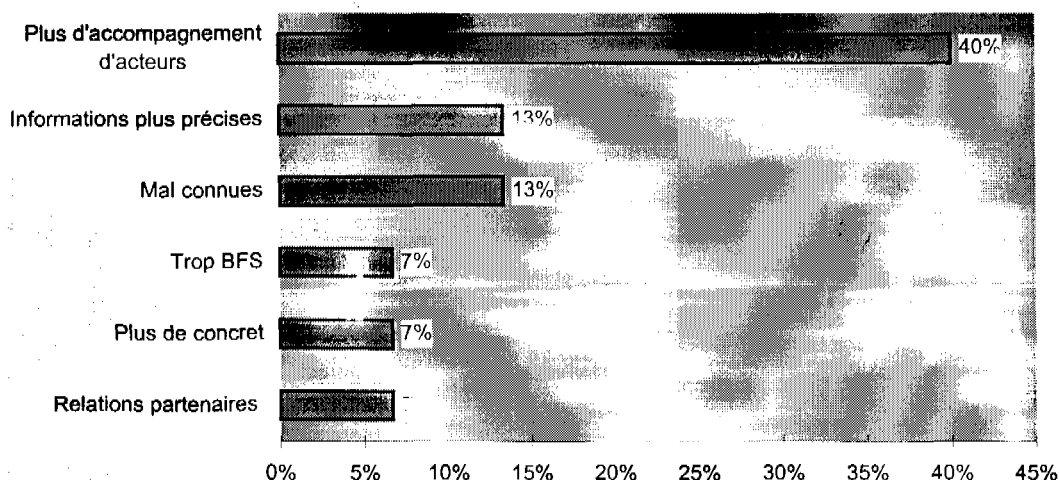


Les remarques faites dans les questionnaires vis-à-vis des fonctions soulignent un déficit d'accompagnement des acteurs sur le terrain et la nécessité d'informations plus précises sur les fonctions du programme. Ces fonctions sont mal connues et devraient être plus accrochées au terrain.

Les partenaires du programme le trouvent trop éloigné de leurs préoccupations.

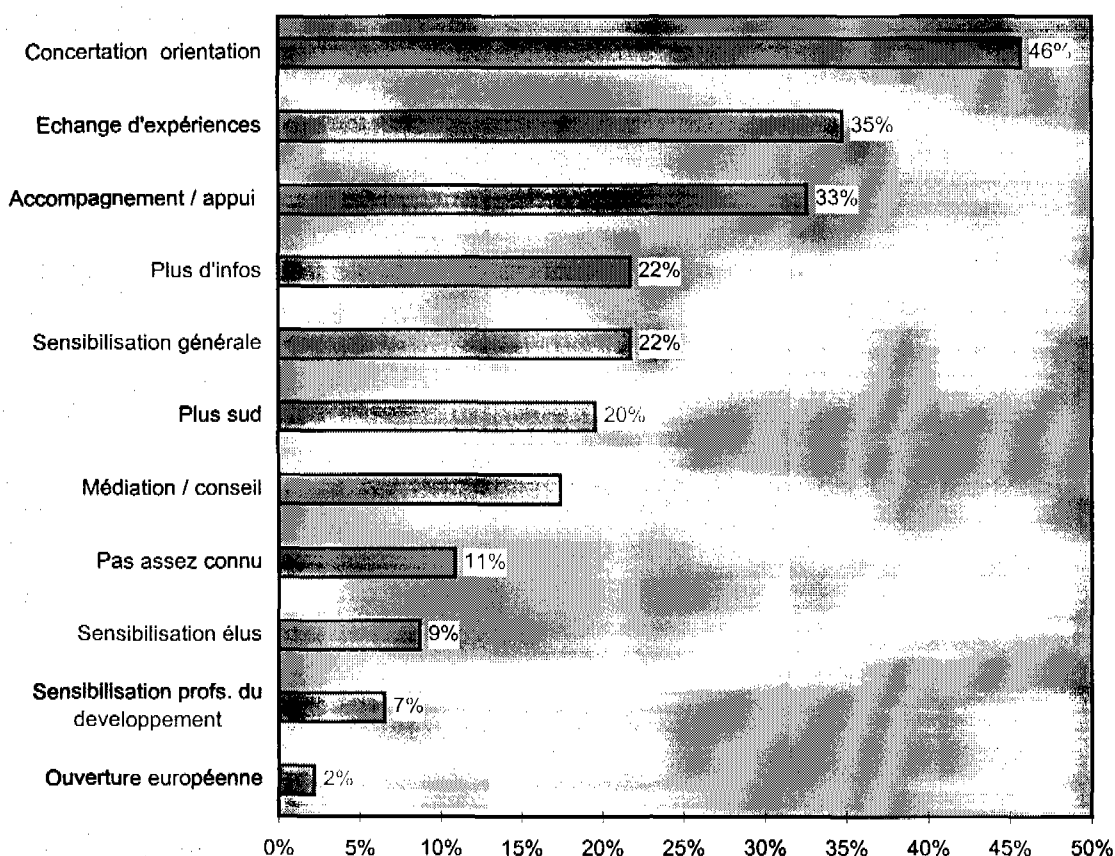
Ils souhaitent que le programme soit plus ouvert géographiquement et qu'il facilite plus de relations entre acteurs sur le terrain en dehors du Bassin fleuve Sénégal.

Suggestions



Quel rôle souhaitez-vous que le pS-Eau joue ?

La question sur le rôle que chacun souhaite voir jouer par le programme a donné lieu à des réponses variées d'où se dégagent cependant certaines caractéristiques.



La concertation et l'orientation sont les premiers souhaits des partenaires, ce qui confirme les choix faits ces dernières années par le programme. Immédiatement après, viennent les demandes de mises en relations, d'accompagnement et d'appui. De nouveau, le rôle de mise en contacts entre les partenaires est mis en exergue.

La diffusion de l'information et une présence plus marquée au Sud sont ensuite citées par le quart des partenaires. Cela rejoint les remarques faites précédemment.

Un rôle de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau est également souvent cité (dans plus de 20 % des réponses).

Dans une moindre mesure, d'autres demandes sont apparues.

Le pS-Eau doit assurer un rôle de médiation et de conseil et doit mieux se faire connaître, cette dernière remarque a trait dans de nombreuses réflexions aux contacts avec les élus et le personnel des collectivités en général.

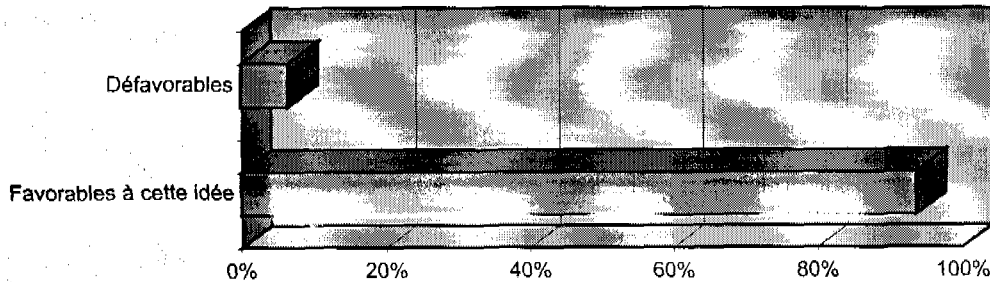
Une demande de sensibilisation des élus revient par ailleurs souvent d'une manière plus affirmée que vis-à-vis des professionnels de l'eau.

Enfin, quelques partenaires font mention de la nécessité d'une ouverture européenne.

Mise en place fonds de solidarité

La quasi-totalité de ceux qui ont répondu à cette question, soit 58 %, est favorable à la mise en place d'un fonds de solidarité. Seuls 4 % y sont défavorables.

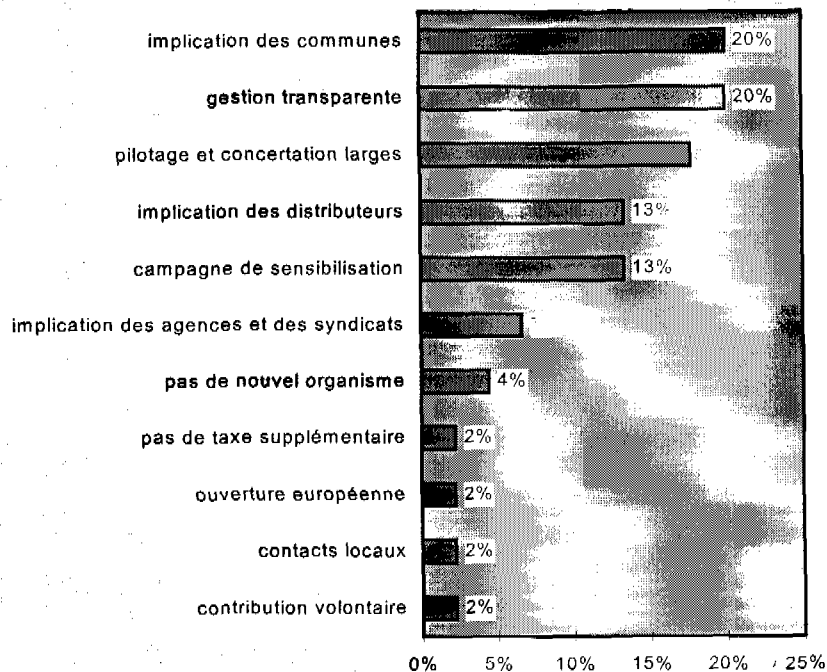
Le programme doit donc d'une manière ou d'une autre contribuer à la mise en place d'un fonds national qui appuie les initiatives de coopération dans le domaine de l'eau.



Si les partenaires du programme sont favorables à l'idée de mettre place un fonds de solidarité, de nombreuses remarques ont été faites.

En premier lieu, ils soulignent la nécessité d'impliquer les communes et de mettre en place préalablement un système de gestion de ce fonds le plus transparent possible.

Remarques



La dépossession du contrôle des fonds par les partenaires impliqués doit absolument être évitée. Pour ce faire, il est précisé que le pilotage de l'utilisation de ce fonds doit être réalisé par un comité large et représentatif des acteurs (OSI, collectivités, professionnels, pouvoirs publics...).

L'importance des contacts locaux a été citée tant au niveau de la mobilisation que celui de l'implication dans l'utilisation des fonds.

Les distributeurs d'eau doivent être mobilisés pour apporter leur savoir-faire, voire leur contribution. Dans une moindre mesure, la même chose est demandée aux agences de l'eau.

La mobilisation de l'ensemble de la société civile doit être basée sur une campagne de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau.

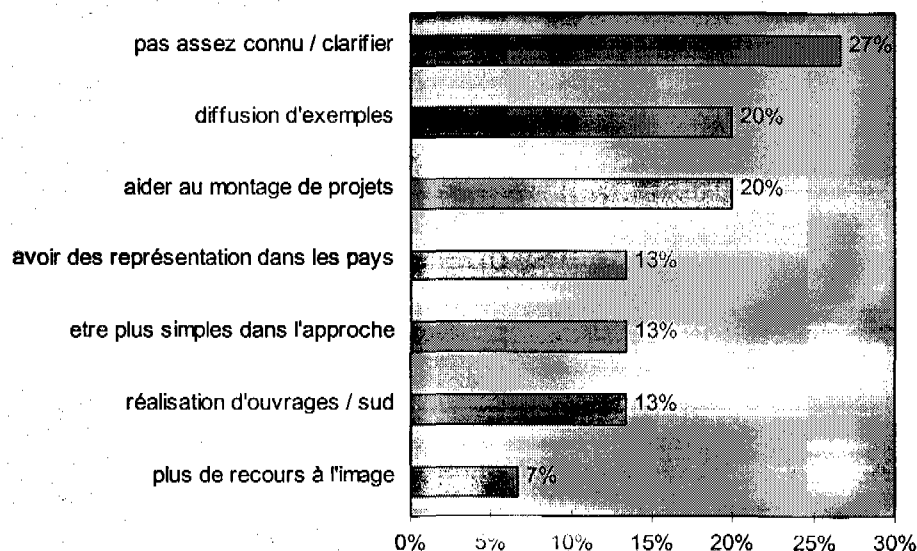
Il ne faut pas créer de nouvel organisme et ne pas inventer de taxes supplémentaires, la contribution doit être volontaire.

Enfin, certains partenaires pensent que ce fonds ne peut réellement fonctionner sans une ouverture européenne, la vocation initiale du pS-Eau et son ancrage européen devant lui permettre de mobiliser ses partenaires européens sur la question.

La dernière rubrique du questionnaire laissait la liberté à d'autres remarques.

De nouveau, il ressort que le pS-Eau n'est pas assez connu, le programme doit faire un effort de communication important.

Autres commentaires



Il faut que le pS-Eau diffuse des exemples et aide aux montages de projets.

Une représentation dans les pays est souhaitée, cette représentation pourrait au moins être régionale afin qu'au Sud les acteurs du développement dans le domaines de l'eau puissent bénéficier plus facilement des outils mis à disposition par le programme.

Cela rejoint une autre demande de réalisation d'ouvrages plus à destination du terrain et des personnes et organismes du Sud.

Il est nécessaire que le programme soit plus simple dans son approche et qu'il diffuse des informations directement utilisables.

Dans cet effort d'information, il doit y avoir plus de recours à l'image. L'image est en effet trop absente des outils d'information du programme. Celui-ci diffuse plus du texte que de photos, d'expositions ou de vidéos.

IV. Les acquis et les apports spécifiques du programme

En matière de **concertation** quels ont été ces apports ?

Le pS-Eau a 13 ans ; il est le seul programme thématique qui vit bien en France, le rôle de lieu neutre de concertation, de médiation et de mise en contacts est assumé et reconnu (propos tenus lors de la réunion du 28 avril 1997 et confirmés par les réponses au questionnaire).

Lors de la réunion du 28 avril comme dans les réponses au questionnaire, il a été souhaité qu'il poursuive cette mission sans se positionner comme acteur en tant que tel.

Les réponses au questionnaire confirment que le service offert en la matière est satisfaisant, **surtout lorsqu'il s'agit d'échanges d'expériences et de reconnaissance mutuelle sur une zone** (sous-programme BfS) **ou sur une thématique** (AEP en zone périurbaine et centres secondaires).

Comme le souligne la répartition géographique des partenaires du pS-Eau, la précédente réflexion fait ressortir l'importance pour un programme ou un réseau thématique de ne pas se limiter géographiquement tout en créant des espaces définis de concertation lorsque la concentration d'acteurs le nécessite. **Ce n'est pas un sous-programme qui crée la demande, mais la demande qui dicte l'émergence de sous-programme.**

C'est un réel réseau qui respecte la diversité des acteurs et de leurs enjeux (collectivités locales, associations, migrants, pouvoirs publics...) (cf. perception du programme et rôle du pS-Eau).

Le pS-Eau rend plus autonome ses membres, **l'absence de conditionnalité financière garantit la pluralité des participations.** De même, ses propos tenus lors de la réunion sont appuyés par les réponses au questionnaire. Les partenaires du programme tiennent à ce que le programme ne joue pas un rôle de bailleur de fonds ou de bureau d'études (cf. perception, fonctions et rôle du pS-Eau). Il assure gratuitement son service de conseils et d'accompagnement en évitant d'être un censeur. A ce titre, la disparition du rôle de label est une bonne chose. Ce point a également été relevé dans le paragraphe évolution page 7 de ce document.

La concertation sur des objectifs et des thèmes précis qu'il anime tire vers le haut les membres du programme. Le programme représente actuellement une compétence et une démarche. Le questionnaire montre que si cette compétence est reconnue au Nord, le pS-Eau n'assume pas ces fonctions au Sud, sauf sur le bassin fleuve Sénégal, où des séminaires, des formations et des rencontres sont en cours. Ce constat avait déjà été fait dans le rapport d'audit. L'évolution s'est faite grâce aux sous-programmes, et si nos **partenaires au Sud** commencent à vouloir des **pS-Eau locaux**, c'est que les services actuellement rendus les intéressent, mais qu'ils n'y ont pas encore suffisamment accès et qu'ils n'en sont pas assez informés.

Si un programme thématique peut largement mobiliser les partenaires du Sud comme les Ong, les réponses au questionnaire révèlent la **difficulté de faire participer des organismes jeunes comme les collectivités du Sud.** Des actions à moyen terme, adaptées aux contraintes de ces nouveaux acteurs, doivent être bâties.

Dans le cadre du **programme « Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres »**, le pS-Eau assure avec sérieux un gros **travail de concertation et d'information** (réunion du 28 avril). Ces travaux devraient pouvoir donner en 1998 des réponses sur des questions essentielles que se posent les bailleurs de fonds. Là encore des partenaires divers ont trouvé un intérêt au programme qui anime une réflexion associant des acteurs qui trop souvent s'ignorent.

Si de nouveaux partenariats, notamment avec des professionnels, sont souhaitables, il faut que le comité de promotion veille à ce que le pS-Eau ne perde pas son âme. Cette réflexion a également été faite en réponse à certaines questions ouvertes notamment vis-à-vis du rôle du pS-Eau. Le lien avec les professionnels dans un réseau multipartenarial reste difficile. **Les enjeux et les motivations des opérateurs privés prennent difficilement place dans un lieu d'échange et de partage** où les impératifs économiques restent au second plan.

Sur le plan de la formation des acteurs au Nord comme au Sud, il a été signalé lors de la réunion que le rôle du pS-Eau n'est pas de développer des formations internes, mais de favoriser les contacts et les entrées avec des organismes spécialisés dans cette tâche. Cette réflexion est complétée par le questionnaire qui précise que si ces formations intéressent tout le monde, l'information préalable n'est pas satisfaisante. Ces formations sont trop peu accessibles aux partenaires du Sud.

V. Les difficultés et les enseignements

Vis-à-vis de la structure tout d'abord. Les structures de concertation informelles ont une durée de vie limitée (ex : PSH, JVE) ; nous devons veiller à ce que structure informelle ne rime pas avec démobilité. Il est important pour les membres de montrer leur attachement au dispositif, et pour le comité de promotion de faire prendre des responsabilités à ceux-ci.

Une autre difficulté vient des attentes des partenaires qui peuvent être contradictoires. Faut-il répondre aux membres du réseau ou aux destinataires des actions entreprises ?

Il est clairement établi que le pS-Eau est un réseau essentiellement Nord. Il a pour mandat de répondre aux attentes de ses membres. Le portrait type de l'organisme membre du pS-Eau est celui d'une OSI du Nord ou du Sud, impliquée au Sud dans le développement rural et villageois.

Cette implication repose sur des actions de formation et de sensibilisation sans réalisations directes, avec une ferme volonté de faire émerger des compétences locales.

Les réponses au questionnaire font clairement apparaître la prédominance de l'animation et de la formation bien que la réalisation d'équipements, particulièrement en milieu rural, est mise en avant et caractérise la demande d'appui faite au programme. Cela montre que **la solidarité dans le domaine de l'eau est passée du « faire soi-même » au soutien de l'essor de compétences locales.**

Pour satisfaire aux demandes du Sud, il est nécessaire que des structures identiques fonctionnent dans les pays du Sud. Tout ne peut être discuté, aplani, apporté depuis le Nord. Les réponses enregistrées ont renforcé ce constat, le pS-Eau tel qu'il est structuré ne pourra répondre aux attentes dans chaque pays. Il est nécessaire que **les membres du programme basés au Nord s'investissent dans le soutien à leurs partenaires du Sud, y compris dans la mise en œuvre d'espaces de dialogues et d'échanges de savoir-faire.**

Les partenaires de programmes thématiques comme le pS-Eau sont plutôt des porteurs de projets investis dans l'action, et moins actifs en matière de mobilisation ou de conseil au nord.

Un autre enjeu est celui des financements. Il est souhaité que le pS-Eau mobilise des financements mais se tienne dans le même temps en dehors des questions financières.

Cette antinomie n'en est pas une. En effet, **le pS-Eau n'est rien en tant que lui-même, mais un outil au service de ses membres.** Il doit donc mobiliser des financements et faire connaître les capacités d'intervention de ses membres par des actions pilotes intéressant les bailleurs qui, par la suite, contractualisent directement avec les acteurs identifiés comme compétents. Cet aspect est particulièrement important pour les acteurs de taille moyenne à petite, auxquels s'adresse plus spécifiquement le pS-Eau. Il a d'ailleurs fait l'objet de remarques dans le questionnaire. L'analyse des réponses au questionnaire par rapport aux fonctions assumées montre encore un net déficit du programme en la matière, malgré les efforts faits en ce sens.

Le pS-Eau a une fonction de médiation, mais on lui demande de se faire tout petit dans certaines zones. La dernière assertion est illustrée par les prises de positions de certains réseaux qui souhaitent qu'une logique de collaboration (et une seule) soit mise en avant. Cette vision des choses fait totalement fi de la réalité des actions de coopération et de la complexité des partenariats. Il est foncièrement illusoire de vouloir faire passer tout et tout le monde par le chas de la même aiguille. **Des collaborations et des concertations durables se nouent lorsque les intérêts de chacun des partenaires engagés sont confrontés, analysés, rapprochés afin de faire jouer les complémentarités.**

Cette position a été renforcée par les collectivités membres du pS-Eau qui souhaitent qu'il n'y ait pas de chasse gardée.

Un autre élément est la médiatisation. S'agit-il de la médiatisation du pS-Eau, de ses membres, des demandes du Sud ? Chacun s'est accordé lors de la réunion et dans les réponses communiquées à dire que les actions de sensibilisation à la solidarité n'étaient pas la mission essentielle d'un programme thématique, et que les aspects « communication » relevaient de chacun des membres.

Cependant, nous pouvons dire qu'il ne s'agit bien évidemment pas de faire de la communication sur le pS-Eau en tant que telle, mais de faire connaître les actions menées par les membres du pS-Eau dans un but d'accroissement de la coopération et de valorisation des savoir-faire. Cet aspect est constamment cité dans les réponses au questionnaire, la sensibilisation à la solidarité vient en tête des préoccupations.

Pour un programme thématique, il y a un réel enjeu dans la mise à disposition d'outils de sensibilisation et de mobilisation de la société française. Si de nombreux organismes trouvent l'aspect sensibilisation primordial (70 % des réponses au questionnaire), très peu s'y engagent faute d'informations et d'outils le plus souvent.

Enfin, si la concertation est en passe d'être un succès au Nord, les clivages avec le Sud ne sont pas encore dépassés. Une tâche importante pour le pS-Eau est de susciter les conditions nécessaires à l'établissement de concertations entre les acteurs au Sud. L'expérience accumulée depuis 13 ans doit nous servir à préparer **la dynamisation et la pérennisation de lieux d'informations, de conseils et de concertation entre les acteurs au Sud.** Ces actions largement entamées sur le sous-programme Bassin fleuve Sénégal nous permettront de mieux répondre aux attentes des partenaires en matière d'identification des partenaires locaux.

Le pS-Eau doit mieux faire connaître ce qu'il est au Nord comme au Sud. Son image est encore trop brouillée. Il est nécessaire que la solidarité entre membres du pS-Eau et l'envie de travailler ensemble soient plus explicites. Cette clarification passe selon les réponses au questionnaire par une meilleure diffusion des outils (du pS-Eau ou extérieur), une meilleure information préalable sur les réunions et les formations, une mise à disposition de listes des compétences disponibles.

VI. Recommandations et conclusions

Les recommandations et conclusions qui se dégagent de cette enquête auprès des membres du pS-Eau se répartissent en deux catégories. L'une a trait au pS-Eau lui-même, l'autre peut s'appliquer à l'ensemble des réseaux et programmes thématiques.

Le programme Solidarité Eau et son secrétariat devront veiller à :

- Maintenir le programme dans son rôle d'espace de concertation, neutre et ouvert. Cet espace de concertation est défini et restera défini sur des thèmes et des zones de compétences. Ces thèmes et ces zones font l'objet de sous-programmes en cours ou en voie de réalisation.
- Clarifier les méthodes de travail et les thèmes d'actions du programme ainsi que les limites de son activité. Cette clarification repose avant tout sur une meilleure information et une meilleure diffusion des activités du programme.
- Mobiliser les partenaires du pS-Eau sur des programmes thématiques ou géographiques sur lesquels ils sont eux-mêmes moteurs. Ces programmes devront s'attacher à répondre aux questions de développement liées au secteur informel. Ces programmes seront également des espaces privilégiés pour rapprocher le milieu de la recherche des acteurs de terrain et des institutions.
- Transmettre et diffuser de meilleures informations sur les opérations réussies par ses membres ou à l'extérieur. Il faudra susciter des financements spécifiques pour encourager cette information et cette diffusion.
- Diffuser des méthodes de formation ainsi que les références de ceux qui peuvent les dispenser.
- Mettre en avant le rôle des collectivités et plus particulièrement répondre aux attentes des villes du Sud en matière de gestion et de mode de financement notamment. Il faut veiller à impliquer les élus et faire reconnaître leur rôle.
- Harmoniser les interventions entre les pays de l'Union Européenne en concertation avec ses partenaires européens.
- Répondre en priorité aux demandes du Sud. Il est également souhaité que le pS-Eau favorise les liens entre acteurs et l'émergence d'espaces de concertation au Sud. Une première étape serait d'avoir un répondant identifié au sein même des régions ou des pays.
- Susciter la création de fonds de soutien dans le domaine de l'eau. Les conditions d'accès à ces fonds doivent être simples, souples et adaptées aux petites et moyennes structures qui s'adressent au programme.

Plus globalement, l'expérience acquise au pS-Eau quant au rôle et au fonctionnement des réseaux et programmes thématiques peut se résumer de la manière suivante :

- Un programme ou un réseau doit répondre à des besoins de mobilisation et de soutien des actions qui dépassent le débat sur les outils ou d'éventuelles suggestions sur les politiques de coopération.
- Loin de remplacer ses membres, un programme thématique doit jouer un rôle de lieu neutre de concertation et de mise en relation des différentes compétences. Un programme est plus un réseau d'acteurs qu'un organisme d'appui conseil en lui-même.
- Un programme thématique ne doit pas se limiter géographiquement mais doit favoriser la création de sous-programmes beaucoup plus mobilisateurs, les enjeux et les objectifs communs pouvant être mieux identifiés.
- La simplicité dans l'approche et la diffusion d'outils directement utilisables doit être au centre des préoccupations d'un programme.
- S'il est important de mener des actions de sensibilisation, ce n'est pas forcément le rôle d'un réseau thématique.
- La mobilisation des collectivités locales du Sud est délicate pour un réseau thématique, ces partenaires sont encore jeunes et difficilement mobilisables sur une thématique et une seule.
- Les enjeux et les motivations d'opérateurs privés prennent difficilement place dans un lieu d'échange et de partage comme un programme où les impératifs économiques restent en second plan.
- Pour un programme thématique, la contradiction entre demandes d'élargissement des thématiques d'appui et volonté d'avoir un appui spécifique demeure difficile à arbitrer.
- Un réseau thématique ne peut se cantonner à certains aspects spécifiques mais doit travailler à appuyer ses membres dans la compréhension et l'action sur l'environnement global du lieu de mise en œuvre.
- Les partenaires de programmes thématiques sont plutôt des porteurs de projets investis dans l'action et moins actifs en matière de mobilisation au Nord.
- La perception de la notion de réciprocité dans les actions est étroitement liée à celle de la réponse aux besoins.
- L'immigration et la forte implication des migrants sont des préoccupations essentielles pour les acteurs réunis au sein de programmes sans que ceux-ci n'entament nécessairement un partenariat avec les structures de représentation des migrants.
- Pour la majorité des acteurs, la coopération est une action pour le développement avec une forte composante de solidarité nécessaire et une occasion d'échanges. Il y a une volonté de transférer des connaissances sans qu'elles soient pour cela estampillées « *made in France* ».
- La demande de moyens supplémentaires n'est pas prioritaire pour les membres des programmes, ils réclament plus de concertation, de transparence dans les décisions et de réaffectation de ces moyens.

Fait à Paris, le 15 septembre 1997

Pierre Marie Grondin,
Secrétaire Exécutif du pS-Eau.

ANNEXES

Charte du pS-Eau

Convention entre Cités Unies France et le programme Solidarité Eau

Questionnaire : « Le pS-Eau s'interroge »

Liste des personnes présentes et excusées à la réunion du 28 avril 1997



CHARTRE DU PROGRAMME SOLIDARITE EAU

Le programme Solidarité Eau, a été lancé par le Conseil Européen des Ministres de l'Environnement en 1984.

Le comité français du programme s'est doté d'un Secrétariat qui lui a permis d'élaborer des outils et des services.

Toute collectivité locale, toute association d'aide au développement, toute institution professionnelle et les pouvoirs publics sont invités à se joindre à ce programme.

Le programme Solidarité Eau se définit comme une somme d'actions, d'initiatives non gouvernementales, mises en oeuvre de façon concertée.

1. Les opérations inscrites dans le programme Solidarité Eau doivent clairement faire apparaître qu'elles visent une **meilleure maîtrise de l'eau** au profit d'une action de développement social et économique dans les pays en développement. Elles couvrent donc les secteurs :
 - approvisionnement en eau, hygiène et santé,
 - eau et environnement.
 - eau et agriculture,
2. Dans ces domaines, le programme Solidarité Eau constitue un **espace de concertation et de mobilisation** des pouvoirs publics, des collectivités locales, des professionnels de l'eau et des ONG. Il favorise la rencontre de demandes de coopération, de projets, de compétences et de financement. Il n'est en aucun cas maître d'oeuvre des opérations, ni ne dispose d'un fonds permanent de financement.
3. Dans le souci de favoriser une meilleure cohérence et une meilleure efficacité des opérations, en évitant leur trop grand éparpillement, le Comité de Promotion du programme Solidarité Eau identifie des **sous-programmes prioritaires** sur lesquels il souhaite concentrer ses efforts.
4. Un bureau exécutif désigné par le Comité de promotion est chargé d'appuyer les actions validées par le Comité de promotion. Il aura également la charge de négocier et gérer les moyens mis en oeuvre.

5. Les opérations inscrites au programme Solidarité Eau, sont présentées conformément à une fiche-type fournie en annexe. Les dossiers soumis au programme sont examinés et évalués ultérieurement afin que le programme en assure la crédibilité et la promotion.

6. **Critères d'éligibilité**

1) Les actions soutenues par le programme Solidarité Eau doivent relever partiellement ou entièrement du domaine de l'eau, être portées par des acteurs non gouvernementaux, et favoriser l'implication de collectivités territoriales françaises ou d'autres instances actives dans le domaine de la gestion de l'eau.

2) Les projets doivent faire clairement apparaître les organisations locales qui auront en définitive la responsabilité de la réalisation du projet.

3) L'insertion du projet dans son environnement local humain et naturel est une condition capitale à remplir. Dans ce sens, les actions proposées doivent :

. Répondre à un besoin ressenti et exprimé par la population locale, qui devra être active dans leur mise en oeuvre.

. Proposer des solutions techniques et financières, des délais de mise en oeuvre adaptés au contexte local, des structures d'organisation compatibles avec les pratiques locales.

. présenter des garanties sérieuses relatives à la prise en charge du suivi, à l'évaluation et à l'entretien des réalisations (formation des intervenants locaux par exemple).

4) Les actions doivent enfin apporter des garanties de cohérence avec :

. les politiques nationales en vigueur dans la zone du projet, ainsi qu'avec l'action des institutions publiques avec lesquelles les contacts appropriés doivent avoir été pris,

. les autres actions non gouvernementales, entre lesquelles une bonne concertation apparaît indispensable pour assurer leur efficacité,

. les programmes de la coopération gouvernementale, sur lesquels les services des ministères français compétents peuvent fournir les précisions à la demande.

ACTE D'ADHESION

Les membres du comité de promotion partenaires du programme Solidarité Eau adhèrent à cette charte qui en constitue le fondement.

- Ils reconnaissent la valeur des critères établis.
- Ils s'engagent à s'y conformer dans la définition et la mise en oeuvre de leurs opérations de coopération.
- Ils reconnaissent l'importance des échanges d'expériences dans ce domaine, ils désirent en tirer profit et acceptent de communiquer les résultats de leur propre activité.
- Ils s'engagent à fournir régulièrement au Secrétariat du programme un état d'avancement des opérations inscrites au programme par leurs soins.
- Ils s'engagent à participer activement à la formation du bureau exécutif et à en définir le mandat
- Ils s'engagent, en collaboration avec le Secrétariat à diffuser le plus largement possible les informations sur les actions du programme et à participer à l'effort de communication
- Ils appellent l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau à se joindre au programme.

Reçu le 17 MAI 1995

CONVENTION
ENTRE
CITES UNIES FRANCE
ET
LE PROGRAMME SOLIDARITE EAU

HISTORIQUE

Les relations de partenariat entre Cités Unies France (CUF) et le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) existent depuis plusieurs années et se situent à de nombreux niveaux : participation de CUF aux différentes réunions organisées par pS-Eau (réunions d'information, réunions thématiques, séminaires, ...) et engagement effectif dans les décisions d'orientations du programme (Comité de pilotage, Bureau Exécutif), participation de pS-Eau dans le cadre de la labellisation des projets de coopération des collectivités locales par CUF. En parallèle de cette relation entre CUF et pS-Eau, des relations sont établies de façon plus directe avec des membres de CUF pour l'appui-conseil à certains projets.

Ces relations, bien que très riches et fructueuses, demeurent actuellement assez informelles. C'est pour cette raison que CUF et pS-Eau se proposent d'établir une convention entre les deux parties. Ceci permettra de définir les points de collaboration et d'appui, et de revoir ainsi le rôle de chacun dans le cadre de ce partenariat. Il est certain que cette convention n'a pas pour objet de figer une relation qui n'a cessé d'évoluer. Elle permettra de présenter les principaux points de contacts entre les deux réseaux tout en insistant sur le principe de la subsidiarité.

LES CARACTERISTIQUES DES DEUX INSTANCES

Le Programme Solidarité Eau

Le pS-Eau est un réseau de collectivités, d'ONG, de professionnels de l'eau impliquant également les pouvoirs publics français, initiateurs du programme. L'objet du pS-Eau est de créer un terrain d'échange et de favoriser un climat de concertation pour élargir la coopération dans le domaine de l'eau et améliorer la cohérence des actions conduites dans ce domaine.

Le pS-Eau, du fait de sa spécificité, réunit des compétences techniques liées à l'eau (Eau potable, santé-assainissement, irrigation) mais aussi sur des zones géographiques précises, en particulier sur la région du Bassin Fleuve Sénégal. Ces compétences proviennent de partenaires très divers : pouvoirs publics français (Ministère de la Coopération, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Environnement), organisations non-gouvernementales (françaises, européennes et africaines), bureaux d'études, professionnels de l'eau français, collectivités locales et territoriales françaises, associations de migrants vivant en France.

Cités Unies France

Cités Unies France est le comité français de la Fédération Mondiale des Cités Unies. Il regroupe de nombreuses collectivités locales françaises liées par des jumelages-coopération ou des partenariats de ville à ville à des villages, villes ou leur regroupement, situés en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, au Maghreb et Europe et en Asie.

L'enjeu de la coopération décentralisée est, avant tout, un enjeu politique. C'est pourquoi le premier rôle de CUF est de sensibiliser les élus locaux.

Afin d'accompagner les collectivités locales dans leur coopération, CUF apporte également un appui méthodologique permettant une mise en oeuvre optimale des projets de développement qui s'inscrivent dans la coopération décentralisée.

Dans ce cadre, CUF recherche au bénéfice de ses adhérents des partenariats techniques susceptibles, selon le contenu spécifique de chaque projet, de répondre aux besoins des villes notamment en termes d'audit, d'évaluation et de suivi opérationnel sur le terrain.

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est signée entre Cités Unies France d'une part, représenté par son Président, et le Programme Solidarité Eau d'autre part, représenté par son Président.

Article A. CUF, les instances et les activités du pS-Eau

A.1 CUF est membre du Comité de Promotion du pS-Eau. Le comité a désigné un Bureau Exécutif au sein duquel CUF représente le collège des collectivités locales françaises engagées dans la coopération dans le domaine de l'eau.

A.2 CUF participe au Comité de Suivi du sous-programme Bassin Fleuve Sénégal. CUF reconnaît le rôle de ce sous-programme en tant que plate-forme ouverte permettant d'atteindre une plus grande cohérence entre acteurs de développement intervenant dans cette zone.

A.3 CUF pourra participer à d'autres sous-programmes du pS-Eau.

A.4 CUF fera connaître dans son réseau les différents sous-programmes, leurs activités et leurs produits.

Article B. Les demandes de CUF auprès du pS-Eau

B.1 CUF sollicite le pS-Eau pour qu'il apporte un appui conseil dans le cadre de la labellisation des projets de coopération. Ces projets sont présentés à CUF par des collectivités locales françaises en vue d'obtenir un éventuel cofinancement du ministère de la Coopération.

Dans ce cadre, le pS-Eau est invité à :

- donner un avis sur la faisabilité sociale, technique et économique des projets ;
- faire des propositions pour améliorer la qualité des projets ;
- proposer, si nécessaire, des opérateurs pour des études, de l'évaluation, du suivi (en puisant dans son réseau) ;
- apporter des informations ou des sources d'information utiles.

L'ensemble de ces avis et propositions sera restitué à l'équipe de CUF, éventuellement, en présence des représentants des groupes-pays ou -thématiques concernés.

Par souci d'efficacité, CUF sollicitera le pS-Eau le plus en amont possible.

Les dossiers concernés par ces procédures répondent aux critères suivants :

- ils concernent le domaine de l'eau dans ses différents aspects (eau potable, irrigation, assainissement...);
- ils se situent, en particulier, dans le Bassin du Fleuve Sénégal (Région de Kayes au Mali, régions du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimaka en Mauritanie, régions de Saint Louis et Tambacounda partiellement au Sénégal);
- des projets situés en dehors de cette zone pourront être inclus si les deux partenaires en conviennent.

B.2 Dans le prolongement cette demande, CUF sollicitera le pS-Eau pour :

- **assurer un appui technique à des groupes thématiques mis en place par CUF, rassemblant des collectivités locales françaises de son réseau (exemple "eau potable dans les centres urbains de taille modeste - vecteur de développement communal")**

- **participer à la préparation et/ou l'organisation de sessions de formation et d'information, organisées sur l'initiative de CUF sur des thématiques qui entrent dans le cadre des compétences du pS-Eau.**

Article C : Les engagements du pS-Eau

C.1 Le pS-Eau s'engage à faciliter la mise en relation entre les porteurs de projets membres de CUF et les autres partenaires du pS-Eau. Ceci sera fait en particulier entre partenaires intervenant dans un même domaine ou une même zone géographique et notamment sur le terrain en Afrique.

C.2 En dehors des sollicitations dans le cadre du processus de labellisation des projets par CUF, le pS-Eau pourra apporter, à la demande des porteurs de projets et membres de CUF, un appui technique, méthodologique, ou/et organisationnel. Le pS-Eau tiendra CUF régulièrement informée de ces contacts, afin de permettre à cette dernière d'assurer un suivi et d'inviter, le cas échéant, la collectivité locale en question à participer à des groupes de travail.

C.3 Le pS-Eau s'engage se faisant à ne pas rechercher la mise en place de réseaux de villes autonomes ou concurrents, par soustraction d'informations ou de contacts, aux réseaux CUF.

C.4 CUF s'engage à transmettre toute informations sur ses réseaux pouvant être utiles au pS-Eau pour développer la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

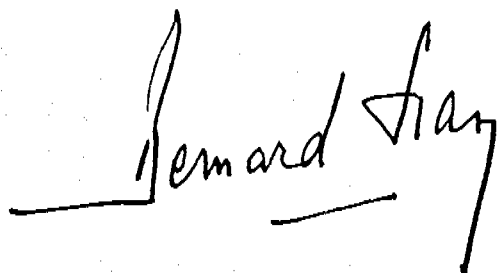
C.5 CUF s'engage à favoriser la mise en relation entre les porteurs de projets ainsi que les groupes géographiques, thématiques et le pS-Eau, pour faciliter la mise en cohérence des actions.

C.6 CUF s'engage à encourager la promotion des recommandations émises par le pS-Eau dans le champ de sa compétence sur l'eau.

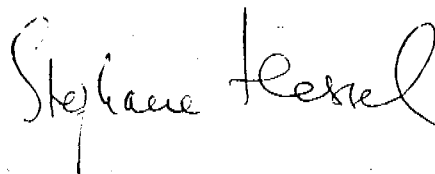
Article D : La promotion mutuelle par CUF et le PS-Eau de leurs activités et initiatives.

D Le pS-Eau et CUF s'engagent à promouvoir les expériences et les actions de chacun. Ces actions comprendront, entre autres, des actions de sensibilisation, d'animation et de formation pour lesquelles les deux réseaux s'épauleront mutuellement ou qu'ils organiseront ensemble.

Le Président de Cités Unies France

Handwritten signature of Bernard Hay in black ink, written in a cursive style.

Le Président du Programme Solidarité-Eau

Handwritten signature of Stéphane Kessel in black ink, written in a cursive style.

Le pS-Eau s'interroge

I - Identification des partenaires

Cette première partie a pour but de mieux vous identifier, et de connaître vos projets en cours ou réalisés.

Nom de l'organisme

Adresse

Pays

Téléphone

Fax

E.mail

Nom du contact

Fonction

Pays/zones d'intervention :

Domaine d'intervention

- hydrogéologie
- puits
- forages
- pompage à motricité humaine
- pompage éolien-solaire
- adduction d'eau potable
- gestion et maintenance
- traitement de l'eau
- assainissement
- irrigation
- maraîchage
- femmes
- santé
- environnement
- gestion de terroir - foncier
- artisanat - entreprises
- autres (préciser) :
-
-

Nature des interventions

- réalisation d'opérations
- formation, animation
- échanges culturels
- recherche
- réunions
- urgence
- appui technique, expertise
- appui institutionnel
- financement
- autres (préciser) :
-

Milieu d'intervention

(plusieurs réponses possibles)

- Urbain
- Quartiers urbains défavorisés
- Centres secondaires
- Milieu rural

Prière de renvoyer ce questionnaire au secrétariat du Programme Solidarité Eau **avant le 15 mai 1997** (pS-Eau, c/o GRET, 211-213, rue La Fayette, 75010 Paris, Fax : 01 40 05 61 10)

Vos projets en cours ou réalisés¹ (en 1996-1997, pas plus de trois projets)

Titre des projets sélectionnés :

Pourquoi avez-vous sélectionné ces 3 projets ?

.....

.....

Projet 1

Intitulé :

Résumé (3 lignes maxi) :

Lieu :

Partenaires au Nord :

Partenaires au sud :

Date de réalisation :

Moyens humains mis en œuvre :

Moyens matériels mis en œuvre :

Budget :

Mode de financement (indiquer les différents bailleurs de fonds et leur part dans le budget global ou si vous êtes bailleurs de fonds, les cofinancements qui sont intervenus) :

	Nom	Niveau de participation
<input type="checkbox"/> Ong		
<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale		
<input type="checkbox"/> Coopération française		
<input type="checkbox"/> Union européenne		
<input type="checkbox"/> Autres		
<input type="checkbox"/> Participation des partenaires du sud :		

¹ Un questionnaire du même type a été récemment transmis aux acteurs intervenant dans la région du fleuve Sénégal dans le cadre de la mise à jour du répertoire des actions de développement dans cette zone. Les organismes qui, dans ce cadre, ont déjà retourné une fiche sur leurs projets, n'ont, dans le présent questionnaire, qu'à remplir le titre des projets qu'ils sélectionnent et les raisons de leur sélection, ainsi que la description de projets complémentaires s'ils le souhaitent.

Projet 2

Intitulé :

Résumé (3 lignes maxi) :

Lieu :

Partenaires au Nord :

Partenaires au sud :

Date de réalisation :

Moyens humains mis en œuvre :

Moyens matériels mis en œuvre :

Budget :

Mode de financement (indiquer les différents bailleurs de fonds et leur part dans le budget global ou si vous êtes bailleurs de fonds, les cofinancements qui sont intervenus) :

	Nom	Niveau de participation
<input type="checkbox"/> Ong		
<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale		
<input type="checkbox"/> Coopération française		
<input type="checkbox"/> Union européenne		
<input type="checkbox"/> Autres		
<input type="checkbox"/> Participation des partenaires du sud :		

Projet 3

Intitulé :

Résumé (3 lignes maxi) :

Lieu :

Partenaires au Nord :

Partenaires au sud :

Date de réalisation :

Moyens humains mis en œuvre :

Moyens matériels mis en œuvre :

Budget :

Mode de financement (indiquer les différents bailleurs de fonds et leur part dans le budget global ou si vous êtes bailleurs de fonds, les cofinancements qui sont intervenus) :

	Nom	Niveau de participation
<input type="checkbox"/> Ong		
<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale		
<input type="checkbox"/> Coopération française		
<input type="checkbox"/> Union européenne		
<input type="checkbox"/> Autres		
<input type="checkbox"/> Participation des partenaires du sud :		

II - Coopération et solidarité internationale, vos idées, vos actions

Les assises de la coopération et de la solidarité internationale se sont donné pour objectif de faire émerger les caractéristiques de cette coopération, ses atouts et ses attentes. Les questions suivantes se rapportent aux grandes thématiques choisies.

Lien entre actions au nord et au sud

Vos actions sont-elles :

- plus centrées au nord (formations, sensibilisation de l'opinion, etc.)
- plus centrées au sud (appui aux partenaires, conduite de projet, etc.)

Pensez-vous que vos actions mènent à :

- favoriser les échanges du nord vers le sud
- favoriser la réciprocité des relations

Pourquoi ?

.....

En quoi vos actions s'inscrivent-elles dans les questions liées à l'immigration ?

- vous travaillez avec des migrants
- elles sont de toute manière liées à ces questions
- vous soutenez des associations de migrants
- c'est un autre problème que celui du développement

Actions de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau ?

- Menez-vous ce type d'action ?

Oui Non

- Avez-vous recours au programme pour ce type d'intervention ?

- Pensez-vous que ces actions soient essentielles ?

- Avez-vous convaincu d'autres organismes ces 2 dernières années ?

- Avez-vous constaté plus de réticence vis-à-vis de cette solidarité ?

- Connaissez-vous les outils recensés lors de la Campagne « Demain le monde l'Eau » ?

- Utilisez-vous des supports du pS-Eau ?

- Connaissez-vous suffisamment d'outils de sensibilisation ?

Suggestions :

.....

Politique française de coopération (dans chaque colonne, choisissez 3 réponses sur lesquelles vous êtes plutôt d'accord et que vous numérotez de 1 à 3)

Pour vous la coopération est :

- une action de solidarité
- une action pour le développement
- une forme déguisée de néocolonialisme
- une façon de diffuser la langue française
- une méthode pour conquérir des marchés
- une manière de promouvoir la France
- une voie pour faire aimer votre culture
- une occasion pour témoigner sa foi
- une occasion de servir les plus pauvres
- une méthode de transfert de connaissances
- une occasion de progresser soi-même
- une occasion d'échanges

Selon vous quelles priorités devraient avoir les institutions en matière de coopération ?

- renforcer la coopération non-gouvernementale et décentralisée
- renforcer la coordination des actions
- affecter 0,7 % du PIB à la coopération
- affecter 0,35 du PIB à la coopération non-gouvernementale et décentralisée
- concentrer les lieux de décisions politiques
- diffuser largement les priorités de l'aide
- favoriser le volontariat dans le nouveau dispositif de service civil

Suggestions :

.....

III - Perception du pS-Eau

Dans cette partie nous souhaitons connaître vos appréciations du pS-Eau ainsi que vos attentes.

Comment êtes-vous entrés en contact avec le programme ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> le pS-Eau vous a contactés | <input type="checkbox"/> via des partenaires institutionnels (MAE, Min. Coop., CFD, PNUD, UE) |
| <input type="checkbox"/> par la lettre du pS-Eau | <input type="checkbox"/> autre : |
| <input type="checkbox"/> via des organes d'informations | |
| <input type="checkbox"/> via d'autres membres du pS-Eau | |

Quelle est votre perception du programme ?

Au service des actions et des acteurs de développement dans le domaine de l'eau, le pS-Eau est pour vous (numérotez vos réponses par ordre de priorité) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> un animateur de programme de recherche-action | <input type="checkbox"/> un appui technique direct |
| <input type="checkbox"/> un réseau d'acteurs | <input type="checkbox"/> un réseau de bailleurs de fonds |
| <input type="checkbox"/> une Ong de développement | <input type="checkbox"/> un outil de sensibilisation à la solidarité dans le domaine de l'eau |
| <input type="checkbox"/> un service ministériel | <input type="checkbox"/> un opérateur de projets |
| <input type="checkbox"/> un organisme d'appui-conseil | <input type="checkbox"/> un initiateur d'opérations pilotes |
| <input type="checkbox"/> un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs | <input type="checkbox"/> autre chose : |

Que pensez-vous des divers outils élaborés par le programme ?

- Cahiers du pS-Eau

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| | <u>Oui</u> | <u>Non</u> |
| - les connaissez-vous ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - quels numéros vous ont intéressés ? | | |

- | | | | |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | <u>Bonne</u> | <u>Moyenne</u> | <u>à travailler</u> |
| - présentation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - facilité de compréhension | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - choix des thèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - diffusion | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - suggestions : | | | |

- lettre du pS-Eau

- quels numéros vous ont plus particulièrement intéressés ?

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | <u>Bonne</u> | <u>Moyenne</u> | <u>à travailler</u> |
| - présentation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - intérêt général | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - choix des thèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - diffusion | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - suggestions : | | | |

- Autres ouvrages réalisés par le pS-Eau

- | | | | | | |
|---|------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | <u>Les connaissez-vous ?</u> | | <u>Qu'en pensez-vous ?</u> | | |
| | <u>Oui</u> | <u>Non</u> | <u>Bon</u> | <u>Moyen</u> | <u>A améliorer</u> |
| - Solidarité eau, les élus et la coopération décentralisée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - L'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - La gestion du service de l'eau dans les centres secondaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Diagnostic de la coopération dans le domaine de l'eau en Méditerranée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Souhaitez-vous que soient développés d'autres supports ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> audio-cassettes | <input type="checkbox"/> expositions |
| <input type="checkbox"/> vidéo-cassettes | <input type="checkbox"/> site internet |

Suggestions :

Que pensez vous des séminaires et rencontres organisés par le pS-Eau ?

- | | <u>Bonne</u> | <u>Moyenne</u> | <u>à travailler</u> |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - informations préalables | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - choix des thèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - compte rendu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - suite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Combien de fois êtes-vous venus ? fois

Suggestions :

Que pensez-vous des formations organisées par le pS-Eau ?

- | | <u>Bonne</u> | <u>Moyenne</u> | <u>à travailler</u> |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - intérêt général | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - choix des thèmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - organisation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Combien de fois êtes vous venus ? fois

Suggestions :

Souhaitez-vous que soient développées d'autres rencontres et formations : Oui Non

Le pS-Eau intervient dans des séminaires ou réunions organisés par d'autres organismes

Avez-vous participé à de telles rencontres Oui Non

Les interventions du pS-Eau étaient Bonnes Moyennes à travailler

A quelles fonctions du pS-Eau avez-vous eu recours ?

- A - Informations (Cahiers, Lettres etc.)
- B - Séminaires et rencontres
- C - Mise en relation avec d'autres partenaires :

	technique	financier	entre structures
Ong	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collectivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
professionnel de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
pouvoirs publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- D - Appui Conseil :
- montage de dossier
 - consultation
 - formation

- E - Concertation entre les acteurs

Suggestions :

Classez par ordre de priorité ces différentes fonctions : A B C D E

IV - Commentaires particuliers

- Quel rôle souhaitez-vous voir jouer par le pS-Eau en matière de sensibilisation des acteurs français pour intervenir en coopération ?

- Depuis plusieurs années, l'idée de mettre en place un fonds de solidarité alimenté par un versement volontaire d'1 centime par m³ d'eau consommé est régulièrement évoquée. Etes-vous :

- favorable à cette idée
 défavorable

A titre d'information on estime qu'une famille française de 4 personnes consomme en moyenne de 200 à 300 m³ d'eau par an ce qui fait une participation de 2 à 3 francs par an et par famille.

Si vous êtes favorables, que proposez-vous pour participer à la mise en place d'un tel organisme ?

- Autres commentaires

REUNION DU 28 AVRIL 1997

Liste des personnes présentes et excusées

Etaient présents : Stéphane Hessel (*Président du pS-Eau*), Jean-Louis Oliver (*Ministère de l'Équipement*), Jean Marie Hatton (*CFSI*), Jacques Ryckelynck (*Essonne-Sahel*), Michel Bescond (*Cités Unies France*), Marie Agnès Gauthier (*Cités Unies France*), Pascal Pacaut (*CFD*), Régis Taisne (*ISF*), Laurent Girard (*AFVP*), Laurent Chabert d'Hières (*Eau Vive*), Raymond Jost (*SIE Montréal*), Carlos Guerrero (*IEPALA*), Jean-Louis Viélajus (*GRET*), Vincent Minier (*Assemblée des Présidents des Conseils Généraux*), Fanny Chauveau (*ISTED*), Fatène Benhabylès (*Cités Unies France*), Farid Yaker (*ENDA TM*), Sophie Le Goff (*Assemblée des Présidents des Conseils Généraux*), Hocine Taferrant (*CCFD*), Céline Trublin (*Coordination SUD*), William Hinojosa (*Action Mopti*), Philippe Di Loreto (*Cités Unies France*), Sylvie Bonnassieux (*ADOS*), Elisabeth de Corbier (*HSF*), Jacques Biau (*Ministère de la Coop.-DEV/IVA*), Philippe Guettier (*Ministère de l'Environnement*), François Brikké (*IRC La Haye*), Nicolas Frelot (*Ministère de la Coopération*), Hervé Conan (*Sté Vergnet/Consultant*), Dominique Hautbergue (*Consultant indépendant*), Jacques Argoullon (*CCFD*), Jacques Cavard (*SEDIF*), Bruno Valfrey (*Hydro Conseil*), Huguette Bernardi (*pS-Eau*), Mathieu Le Corre (*pS-Eau*), Guillaume Aubourg (*pS-Eau*), Olivier Kaba (*pS-Eau*), Didier Allély (*pS-Eau*), Christophe Le Jallé (*pS-Eau*), Pierre Marie Grondin (*pS-Eau*).

Excusés : Corinne Etaix (*Ministère de la Coopération*), Isabelle Guisnel (*Ministère de la Coopération*), Claude Praliaud (*Ministère de la Coopération*), Lucien Cousin (*Ministère de la Coopération*), Pierre Icard (*Ministère de la Coopération*), Roland Blatmann (*Ministère des Affaires Etrangères*), Sylviane Lenoir (*Ministère des Affaires Etrangères*), Geneviève Verbrugge (*Min. Environnement*), Jean-Loïc Nicolazo (*Min. Environnement*), Guillaume Cruse (*Min. Environnement*), Nicole Martin (*MATVI/DPM*), Patrice Deniau (*CFD*), Jean-Louis Venard (*CFD*), Alain Rotbardt (*CFD*), Gilles Sauvaget (*DDASS Côtes d'Armor*), Jean Duchemin (*DDASS Loire Atlantique*), Pierrick Hamon (*CG Côtes d'Armor*), Brigitte Renn (*IRCODEL*), Jean-Noël Causse (*Féd. des pays de Rhône Alpes*), Nicolas Wit (*CUF*), Pila Sallaberry (*Cimade*), Benoit Berger (*CCFD*), Bernard Dumont (*CFSI*), Roland Biache (*CLOSI*), Loïc Monjour (*EAST*), Mohamed Larbi Bouguerra (*FPH*), Georges Jay (*GRDR*), Didier Pillot (*GRET*), Elisabeth Paquot (*GRET*), Isabelle de Boismenu (*GRET*), Bernard Gay (*GRET*), Pierre Marie Cellier (*Peuples Solidaires*), Thierry Jannot (*OMCI Commercy*), Yves Vailleux (*Burgeap*), Janique Etienne (*Burgeap*), Bernard Collignon (*Hydro Conseil*), Alain Morel à l'Huissier (*Cergrene*), Rémi Pochat (*Cemagref*), Olivier Alexandre (*Cemagref/Engees*), Xavier Crépin (*ISTED*), Emile Le Bris (*Orstom*), Xavier Baraduc (*Agence Eau Seine-Normandie*), Alain Cadiou (*Agence Eau Seine-Normandie*), François Valiron (*Académie de l'Eau*), Dominique Boizeau (*CGE*), Jean François Chêne (*Aquassistance*), Antoine Montiel (*SAGEP*), Christian Cambon (*SEDIF*), Hocine Tandjaoui (*CDC*), Vincent Rattiez (*Coordination Sud*).